

Déclaration environnementale 2025

Système de management
environnemental et
d'audit (EMAS) au SEAE

Table des matières

Préface	6
Synthèse	7
1. INTRODUCTION	8
2. PROFIL DE L'ORGANISATION ET ENREGISTREMENT EMAS	9
2.1. Activités, produits et services	9
2.2. Relations avec les parties prenantes	10
2.3. Champ d'application	11
3. GESTION ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	13
3.1. Politique environnementale	13
3.2. Structure de gouvernance	13
3.3. Aspects et incidences environnementaux	15
3.4. Objectifs environnementaux	16
3.5. Actions et plans environnementaux	19
• Étude de cas 1: Diplomatie environnementale	21
• Étude de cas 2 : Améliorer la performance environnementale et faire face aux risques pour la sécurité liés à l'environnement dans le cadre des missions civiles relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)	22
3.5.1. Participation, compétence et communication des employés	23
• Participation des employé(e)s	23
• Participation aux améliorations du SME	24
4. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	26
4.1. Performance environnementale de base	27
4.1.1. Électricité	27
4.1.2. Gaz	29
4.1.3. Énergie (électricité et gaz)	30
4.1.4. Papier de bureau	31
4.1.5. Eau	32
4.1.6. Déchets	33
4.1.7. Utilisation des terres eu égard à la biodiversité	35

4.2. Performance environnementale spécifique	36
4.2.1. Pertes de réfrigérants	36
4.2.2. Générateurs de secours	37
4.2.3. Matériel informatique	37
4.2.4. Déplacements domicile-travail	38
4.2.5. Missions ou déplacements professionnels	39
4.2.6. Relocalisations	42
4.2.7. Marchés publics écologiques (MPE)	43
4.3. Empreinte carbone	44
5. Respect de la législation et réglementation	48
6. ANNEXES	49
6.1. Politique environnementale du SEAE	50
6.2. Données de performance détaillées	51
6.3. Facteurs d'émissions utilisés	52
6.4. Repère d'excellence sectoriels (bureaux de l'administration publique)	54

Liste des graphiques

Graphique 1	Besoins de communication pour les différents groupes de parties prenantes	10
Graphique 2	Responsabilités de l'encadrement supérieur au sein du système EMAS	13
Graphique 3	Structure de gouvernance du SEAE	14
Graphique 4	Consommation d'électricité par m ² de 2019 à 2024	28
Graphique 5	Composition de l'électricité renouvelable achetée de 2019 à 2024	28
Graphique 6	Consommation de gaz normalisée par m ² de 2019 à 2024 compte tenu des besoins en chauffage	29
Graphique 7	Estimation des valeurs PEB des bâtiments du siège du SEAE en 2023-2024 indiquant la performance énergétique relative (repère indicatif, consommation non mesurée)	30
Graphique 8	Papier de bureau acheté de 2019 à 2024	31
Graphique 9	Consommation d'eau par ETP de 2019 à 2024	32
Graphique 10	Déchets par personne de 2019 à 2024	33
Graphique 11	Évolution des déchets par type entre 2019 et 2024	34
Graphique 12	Déchets recyclés de 2019 à 2024	34
Graphique 13	Pertes de réfrigérants de 2019 à 2024	36
Graphique 14	Évolution du matériel informatique – catégories principales	37
Graphique 15	Répartition des modes de transport pour les déplacements domicile-travail en 2024	38
Graphique 16	Évolution des principaux modes de transport utilisés dans le cadre des missions du personnel du siège de 2019 à 2024	40
Graphique 17	Évolution de la part de la distance parcourue en avion par classe (affaires/économie) dans le cadre des missions du personnel du siège de 2019 à 2024	40
Graphique 18	Évolution des missions du personnel du siège en train (première classe/deuxième classe) de 2019 à 2024	41
Graphique 19	Relocalisation du personnel du SEAE de 2022 à 2024	42
Graphique 20	Marchés publics écologiques/marchés publics non écologiques pour les offres de valeur élevée de 2022 à 2024	43
Graphique 21	Empreinte carbone totale par ETP de 2019 à 2024	45
Graphique 22	Empreinte carbone totale par type en 2024	46
Graphique 23	Empreinte carbone des missions par type en 2024	46
Graphique 24	Empreinte carbone pour la catégorie 3 de 2019 à 2024	47

Liste des tableaux

Tableau 1	Informations générales sur les différents bâtiments du siège	11
Tableau 2	Vue d'ensemble de la corrélation entre les activités significatives et les aspects environnementaux (in)directs	15
Tableau 3	Vue d'ensemble des objectifs environnementaux pour 2030 et leur stade de réalisation en 2024	18
Tableau 4	Résumé des aspects environnementaux significatifs et des objectifs	19
Tableau 5	Mesures d'amélioration EMAS mises en œuvre en 203 et 2024	20
tableau 6	Informations de base par bâtiment du SEAE de 2019 à 2024	27
Tableau 7	Données sur la consommation d'électricité de 2019 à 2024	29
Tableau 8	Données sur la consommation de gaz de 2019 à 2024	29
Tableau 9	Papier de bureau acheté de 2019 à 2024	31
Tableau 10	Consommation d'eau de 2019 à 2024	32
Tableau 11	Données sur les déchets de 2019 à 2024	34
Tableau 12	Données sur l'utilisation des terres de 2019 à 2024	35
Tableau 13	Perte de réfrigérants de 2019 à 2024	36
Tableau 14	Matériel informatique de 2019 à 2024	38
Tableau 15	Distances entre le domicile et le lieu de travail par moyen de transport de 2022 à 2024	39
Tableau 16	Distances parcourues dans le cadre des déplacements professionnels par moyen de transport de 2019 à 2024	41
Tableau 17	Données sur la relocalisation de 2022 à 2024	43
Tableau 18	Données sur les marchés publics écologiques pour les offres de valeur élevée de 2022 à 2024	44
Tableau 19	Évolution de l'empreinte carbone par catégorie et par type entre 2019 et 2024	45
Tableau 20	Catégorie 3 : empreinte carbone des missions, par sous-type	47

Préface

Le Service européen pour l'action extérieure se situe au carrefour des valeurs de l'Europe et de ses responsabilités mondiales. En tant que service diplomatique de l'UE, nous sommes invités à projeter le pacte vert pour l'Europe au-delà de nos frontières, en façonnant un monde plus vert, plus résilient et plus durable grâce à notre diplomatie environnementale et à nos partenariats dans le monde entier. Parallèlement, la crédibilité à l'étranger commence par l'intégrité à l'intérieur de l'Union. C'est pourquoi nous sommes tout autant déterminés à intégrer la durabilité dans nos activités propres et à montrer l'exemple en mettant en œuvre le système de management environnemental et d'audit de l'UE (EMAS).

Cette première déclaration environnementale du SEAE fait suite à la vérification EMAS que nous avons réalisée avec succès en 2025. En tant que plus jeune institution de l'UE, le SEAE est fier de rejoindre aujourd'hui la famille EMAS. Cette étape souligne notre détermination à respecter les mêmes normes environnementales élevées que nos partenaires institutionnels, tout en tenant compte du caractère unique de notre organisation - un service diplomatique dont l'empreinte est mondiale et dont les activités s'exercent tant au niveau du siège que dans 145 délégations réparties partout dans le monde.

Notre enregistrement EMAS couvre les bâtiments du siège du SEAE à Bruxelles ainsi que les activités gérées de manière centralisée. S'il n'est pas réaliste de vouloir inclure le réseau mondial des délégations dans l'EMAS, compte tenu de la diversité des délégations et de l'ampleur du réseau, nous avons lancé un système pilote "allégé" de management environnemental dans certaines délégations, dans le but de le déployer progressivement. De cette manière, le siège du SEAE montre l'exemple, tandis que nos délégations sont comme les vitrines de l'engagement visible de l'UE en faveur du pacte vert et de la transition écologique dans le monde entier.

La présente déclaration environnementale reflète à la fois la dimension politique et la dimension opérationnelle de notre mission. Elle montre comment nous traduisons notre haut niveau d'ambition en actions pratiques: réduction de l'empreinte carbone de nos bâtiments, passage à une mobilité durable, réduction de la production de déchets et de l'utilisation des ressources et intégration de critères écologiques dans nos marchés publics. Ces résultats, qui portent aussi

bien sur une baisse importante de la consommation d'énergie, d'eau et de papier que sur des avancées en matière de recyclage et de transport durable, démontrent que nous sommes assurément sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2030, tout en renforçant notre capacité à gérer les risques et les ressources de manière efficace.

L'enregistrement EMAS n'est pas une fin en soi, mais le début d'un processus d'amélioration permanente. Je tiens à honorer le dévouement des nombreux collègues - au siège, dans les délégations et dans nos missions - qui rendent le SEAE chaque jour plus vert. Leur engagement montre que la durabilité n'est pas seulement un impératif politique, mais aussi une responsabilité partagée, que nous expérimentons dans nos choix quotidiens et dans nos pratiques professionnelles.

Au moment où nous publions la présente déclaration environnementale, nous réaffirmons que le SEAE continuera d'intégrer la durabilité dans sa diplomatie, ses activités en matière de sécurité et de défense et dans sa gestion interne.

En reliant les aspects politiques et opérationnels, nous renforçons notre crédibilité, notre résilience et notre contribution à un avenir durable pour l'Europe et le monde.



Kristin de Peyron

Directrice générale de la gestion des ressources
Présidente du comité directeur "Environnement" du SEAE

Synthèse

La présente déclaration environnementale fait partie du système de management environnemental et d'audit (EMAS) du Service européen pour l'action extérieure et rend compte de sa performance environnementale pour l'année civile 2024, par comparaison avec le niveau de référence de 2019 et les années intermédiaires 2022 et 2023. Elle décrit le champ d'application organisationnel, le système de management environnemental, l'état de conformité à la législation et les progrès accomplis par le SEAE dans la réalisation des objectifs de durabilité à l'horizon 2030.

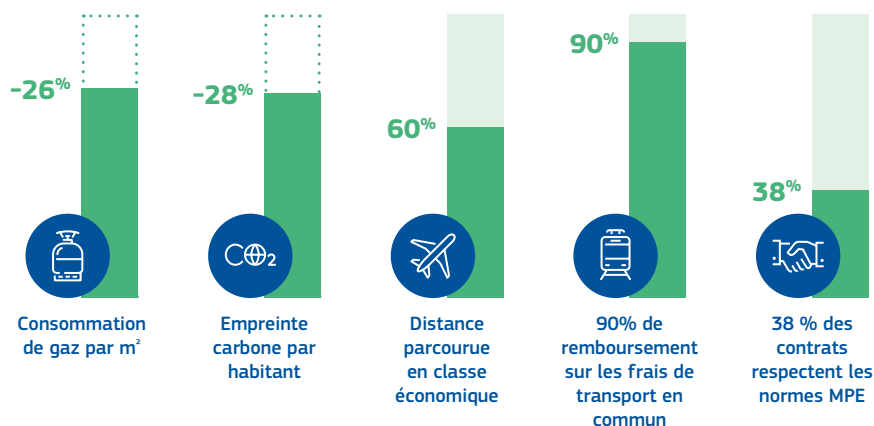
L'année 2024 a été une année charnière pour le SEAE dans son parcours EMAS. S'appuyant sur les politiques et les programmes de formation lancés en 2023, le SEAE a pris des mesures préparatoires importantes en vue de son premier enregistrement EMAS, prévu en 2025. Ces premières actions ont déjà livré des résultats prometteurs, des progrès significatifs ayant été accomplis dans la réalisation de plusieurs des objectifs clés fixés pour 2030. La participation active du personnel du SEAE a été encouragée avec succès, grâce à une communication régulière sur les initiatives EMAS. En outre, la production de déchets, l'utilisation du papier et la consommation d'eau ont reculé, ce qui témoigne des avancées importantes réalisées par l'organisation en vue de ses objectifs de durabilité à long terme.

L'initiative «Rendre les bâtiments durables» a donné des résultats positifs, notamment une **réduction de la consommation de gaz au mètre carré de 26 % par rapport au niveau de référence de 2019**, le SEAE restant donc sur la bonne voie pour atteindre son objectif à l'horizon 2030, ces résultats contribuant à une **réduction de 28 % de l'empreinte carbone par personne**. Dans le domaine des transports durables, si des progrès importants ont été accomplis, tels que la réalisation de l'objectif consistant à **augmenter la proportion de vols économiques pour couvrir 60 % des distances parcourues**, la collecte de données pourrait être renforcée, en particulier dans

le cas des délégations. Il existe encore des marges de progression en ce qui concerne les efforts déployés pour donner la priorité aux déplacements en train pour les distances inférieures à 550 km, de même qu'en termes de réduction des émissions liées aux relocalisations du personnel. Une politique de déplacements professionnels a été élaborée conformément à la législation de la région bruxelloise afin de promouvoir la mobilité durable, qui a conduit à **porter à 90 % le taux de remboursement des déplacements en transports publics**.

Les marchés publics durables ont également progressé, avec l'introduction de modèles d'appels d'offres intégrant les critères des marchés publics écologiques, et **38 % des procédures d'appel d'offres de valeur élevée ont abouti à des contrats répondant aux normes pertinentes des marchés publics écologiques**, ce qui reflète les progrès en cours en matière de pratiques de passation de marchés responsables. En ce qui concerne le respect de la législation et la prévention de la pollution, le SEAE se conforme à la législation en vigueur et règle le petit nombre de cas mineurs de non-conformité qui ont été recensés par des plans de mesures correctives.

En résumé, le SEAE a accompli des progrès significatifs dans la réalisation de ses objectifs environnementaux pour 2030, nombre d'entre eux ayant déjà été atteints et des avancées constantes étant réalisées pour en atteindre d'autres. À l'avenir, on veillera tout particulièrement à poursuivre l'amélioration de la collecte de données, à relever les défis liés aux émissions dues aux transports et aux relocalisations, à affiner la méthodologie et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre et à renforcer les stratégies en matière de marchés publics durables. Grâce au solide soutien de la direction et à la participation constante du personnel, le SEAE reste sur la bonne voie pour atteindre - voire dépasser - ses objectifs environnementaux à long terme.



1. INTRODUCTION

Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) joue un rôle à part entière dans le soutien qu'il apporte aux efforts déployés par l'Union européenne pour lutter contre le changement climatique et promouvoir le développement durable. En tant qu'acteur clé de la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe à l'étranger, le SEAE fait progresser la transition écologique grâce à la diplomatie environnementale, tout en introduisant des pratiques environnementales saines dans les opérations quotidiennes. Pour renforcer cette approche, le SEAE cherche à obtenir un enregistrement complet au titre du système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'UE¹, afin de montrer comment un service diplomatique peut mesurer, gérer et réduire son empreinte environnementale de manière systématique. Le succès dépendra de la responsabilité partagée et de la participation active de chaque membre du personnel.

Le présent document décrit les résultats annuels obtenus dans le cadre du cycle EMAS du SEAE en 2024. Il porte notamment sur le profil de l'organisation et sur l'enregistrement EMAS, sur la gestion et la performance environnementales, sur l'évaluation de la performance environnementale, le respect de la législation et de la réglementation, ainsi que sur la déclaration de conformité du SEAE.



1. RÈGLEMENT (CE) n° 1221/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE

2.

PROFIL DE L'ORGANISATION ET ENREGISTREMENT EMAS

2.1. Activités, produits et services

Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) est l'organe diplomatique chargé des relations internationales de l'UE. Dirigé par le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le SEAE supervise la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune de l'UE. Le SEAE n'est pas lui-même à l'origine des politiques et ne les met pas en œuvre, mais il aide à préparer des mesures pour le haut représentant, la Commission européenne (CE) ou le Conseil. En outre, le SEAE est également chargé des missions diplomatiques, du renseignement et de la gestion des crises de l'UE.

Les activités du SEAE relèvent des codes NACE suivants:

- 99.00: Activités des organisations et organismes extraterritoriaux.
- 84.21: Administration et gestion du ministère des Affaires étrangères et des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ou auprès d'organisations internationales.

Les activités du SEAE comprennent principalement des tâches administratives, de communication et de sensibilisation du public, auxquelles s'ajoutent des fonctions supplémentaires telles que l'organisation de conférences et de réunions et le soutien aux activités locales. Les activités couvertes par l'EMAS englobent les opérations quotidiennes du SEAE au siège (ou centralisées au siège), tant sur place qu'en lien avec les locaux du SEAE, y compris les tâches effectuées par des tiers, tels que des contractant(e)s, pour le compte du SEAE. Les activités spécifiques du SEAE concernent les missions ou les voyages d'affaires, ainsi que les relocalisations dues à la rotation du personnel et les besoins élevés en matière de sécurité du fait du caractère sensible des activités du SEAE.

Il importe de préciser que le SEAE n'exerce pas ses activités dans des bâtiments administratifs «classiques», ses activités et ses infrastructures étant différentes de par la nature unique de ses opérations.

- Exigences renforcées en matière de refroidissement: Le SEAE a un besoin élevé d'équipements de refroidissement pour ses salles de communication sécurisées et son centre de réaction aux crises, où se trouvent notamment de grands écrans et des équipements spécialisés.
- Centres de données: Le SEAE héberge des centres de données dont se servent également ses délégations, ce qui reflète l'étendue mondiale et la complexité opérationnelle de l'organisation.

2.2. Relations avec les parties prenantes

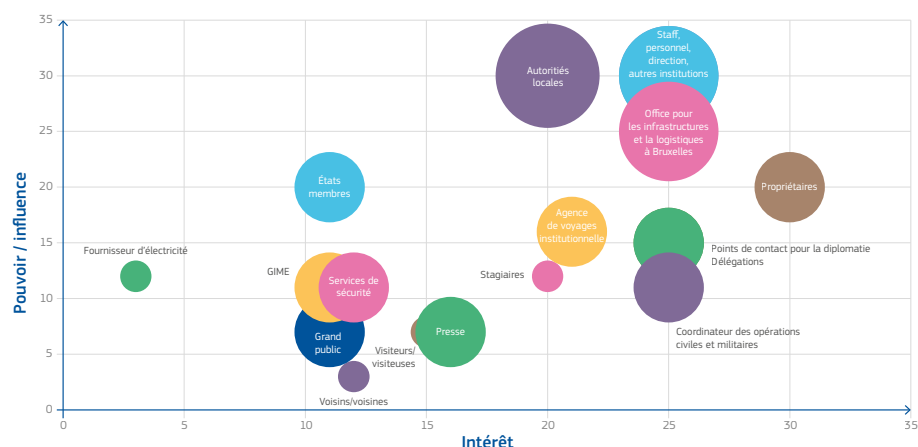
L'analyse des parties prenantes est définie et réexaminée chaque année par la coordinatrice environnementale EMAS, avec la contribution des correspondants et gestionnaires environnementaux concernés (voir le point 3.2 pour une explication des rôles).

Ce processus garantit une compréhension globale des intérêts, des besoins et des attentes des parties intéressées. Les principales conclusions de cette analyse et les modifications qui y sont apportées sont présentées dans le cadre de la revue de direction annuelle et constituent des éléments précieux pour l'élaboration du plan de communication. En fonction de l'influence et de l'intérêt des parties prenantes pour ce qui est de la performance environnementale du SEAE, les besoins de communication sont divisés en quatre quadrants (voir le graphique 1) qui déterminent le niveau de communication requis pour chaque groupe.

Cette structure et cette approche méthodique garantissent que toutes les parties prenantes sont associées de manière appropriée, en fonction de leur niveau d'influence et d'intérêt, ce qui va dans le sens de l'importance que le SEAE attache à la transparence et à l'efficacité de la communication avec les parties prenantes et de leur participation. Une communication efficace avec les parties prenantes est essentielle pour promouvoir une élaboration durable et responsable des politiques.

- **Grande influence, grand intérêt** : Ces parties prenantes jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la politique environnementale et la communication à leur égard doit être régulière et transparente. La gestion de ces parties prenantes doit être rigoureuse afin de garantir leur alignement et leur coopération. Les parties prenantes déterminantes sont notamment:
 - les autorités locales;
 - le personnel, la direction et d'autres institutions européennes;
 - l'Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles (OIB), qui est chargé de l'entretien des bâtiments du SEAE et d'autres services; et
 - les propriétaires.
- **Grande influence, faible intérêt** : Les États membres n'ont qu'un intérêt limité pour le management environnemental, mais leur influence est élevée. Une communication régulière et une collaboration stratégique sont donc nécessaires pour s'assurer de leur soutien et les sensibiliser de manière à maintenir leur niveau de satisfaction.
- **Faible influence, grand intérêt** : Relèvent de cette catégorie l'agence de voyages institutionnelle, les stagiaires et la diplomatie environnementale, les délégations ainsi que les opérations civiles et militaires. Ils jouent un rôle important dans la promotion d'initiatives durables, dans la mesure où ils ont un fort intérêt pour les questions environnementales, en dépit de leur influence relativement faible sur le processus décisionnel. Il est essentiel de tenir ces parties prenantes bien informées et de soutenir leur participation afin de conserver leur soutien et leur enthousiasme.
- **Faible influence, faible intérêt** : Ces parties prenantes ont une influence limitée sur la politique environnementale, mais les efforts de communication peuvent cibler plus particulièrement la sensibilisation et la promotion de pratiques durables au sein de la communauté au sens large:
 - le fournisseur d'électricité;
 - le Groupe interinstitutionnel de management environnemental (GIME); et
 - la sécurité; les visiteurs; la presse; le grand public; les voisins.

*Graphique 1.
Besoins de
communication
pour les différents
groupes de parties
prenantes.*



2.3. Champ d'application

Le champ d'application du certificat EMAS englobe les trois sites du siège du SEAE à Bruxelles. Il s'agit du bâtiment NEO (qui remplace le KORT depuis 2024), du bâtiment Belmont (BLMT) et du bâtiment Schuman (également appelé «Capital» ou bâtiment principal du SEAE). Le tableau 1 propose une vue générale ainsi que des détails plus précis pour chaque bâtiment, tels que la superficie, l'adresse et le plan d'accès au bâtiment. Toutes les activités de soutien et les tâches administratives effectuées dans cette zone géographique sont couvertes par le système de management environnemental.

Le contenu et les incidences des activités principales, telles que la diplomatie et les missions civiles et militaires de l'UE dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), ne sont pas soumis à l'EMAS, étant donné que le SEAE n'a pas d'influence directe sur les décisions politiques qui en découlent. Ces décisions sont prises au niveau d'autres institutions de l'UE, notamment le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne, dont le haut représentant/vice-président (HR/VP) - le chef politique du SEAE - est membre. Le HR/VP de l'Union européenne joue un double rôle, à la fois en tant que haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et que vice-président de la Commission européenne. Cette double fonction garantit une cohérence entre la politique étrangère de l'UE et d'autres domaines d'action. Le HR/VP est choisi par le Conseil européen et travaille avec le SEAE à la mise en œuvre et la coordination de la politique étrangère de l'UE.



	NEO	BELMONT (BLMT)	Schuman (Capital)
Adresse	Rue d'Arlon 88, 1046 Bruxelles Belgique	Rue d'Arlon 62, 1046 Bruxelles Belgique	Rond Point Schuman 9 1046 Bruxelles Belgique
Superficie	18 708 m ²	13 169 m ²	61 486 m ²
Certificat	En juillet 2025, le complexe NEO a obtenu un certificat BREEAM «In-Use» noté «Excellent» (performance des actifs: 70,2 %), valable jusqu'en juillet 2028 - certificat n° BIU00014652-2.0		En juin 2024, le bâtiment Capital (Schuman) a obtenu un certificat BREEAM «In-Use» noté «Excellent» (performance des actifs: 71,4 %), valable jusqu'en juin 2027 — certificat n° BIU00113346-2.0

Tableau 1.
Informations générales sur les différents bâtiments du siège.

Jusqu'en juin 2024, le SEAE occupait également le complexe KORT, situé Avenue de Cortenbergh 150-158 à Bruxelles. Ce complexe a été abandonné et le personnel a déménagé dans le complexe NEO rénové au cours du premier semestre 2024.

Le siège du SEAE occupe également certains espaces de bureaux dans un bâtiment du Conseil européen, le bâtiment LEX (1 020 m²). En 2019 (année de référence), le SEAE occupait un bâtiment supplémentaire, le Belliard 100 (B100, 5 243 m²), ainsi que quelques espaces de bureaux dans un bâtiment de la Commission européenne, le MERO (593 m²); ces bâtiments ont été abandonnés en 2021.

Le SEAE exerce ses activités non seulement au siège mais aussi dans 145 délégations à travers le monde et dans le cadre de 20 missions civiles ou militaires à l'échelle mondiale. S'il est important de ne pas les exclure du système de management, il est impossible de les inclure dans l'enregistrement EMAS, d'autant que les réglementations et infrastructures locales peuvent être sensiblement différentes de celles en place à Bruxelles.

Afin de mettre au point l'approche la plus efficace tout en tenant compte des besoins en matière de management environnemental, des ressources et des conditions locales pour les délégations, notamment des défis environnementaux et des priorités de la diplomatie environnementale, un groupe pilote a été mis sur pieds. Ce groupe, qui représente toutes les régions géographiques où des délégations du SEAE sont présentes, dirigera la mise en œuvre d'un système «allégé» de management environnemental (SME).



3.

GESTION ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALES

3.1. Politique environnementale

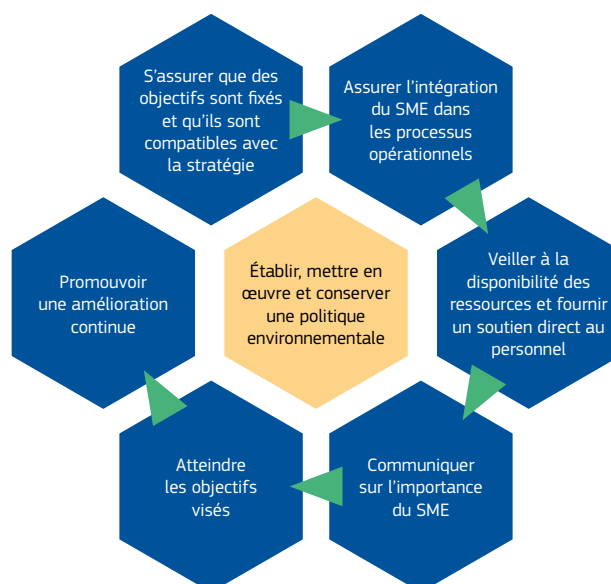
La politique environnementale au sens du règlement EMAS souligne l'engagement du SEAE en faveur du système de management environnemental. Elle définit sa volonté d'améliorer en permanence son impact, de contribuer aux objectifs de développement durable, de garantir le respect de la législation et de prévenir la pollution. La politique environnementale a été élaborée en décembre 2023 par le coordinateur environnemental EMAS, en concertation avec les parties prenantes concernées, et approuvée par le comité directeur, avant d'être signée par le secrétaire général. La politique environnementale sera réexaminée en cas de modifications importantes du champ d'application de l'EMAS et/ou des engagements environnementaux. La politique peut à tout moment être consultée par l'ensemble du personnel et des tiers sur le [site web](#) et l'intranet du SEAE, et elle est affichée à l'entrée des bâtiments. La politique environnementale figure à l'annexe I.

3.2. Structure de gouvernance

Le SEAE fonctionne au sein d'une structure de gouvernance globale, conçue pour assurer la mise en œuvre effective de son SME. L'adoption par le SEAE de la structure organisationnelle du SME a été formalisée par une note officielle signée par le secrétaire général du SEAE en 2023.

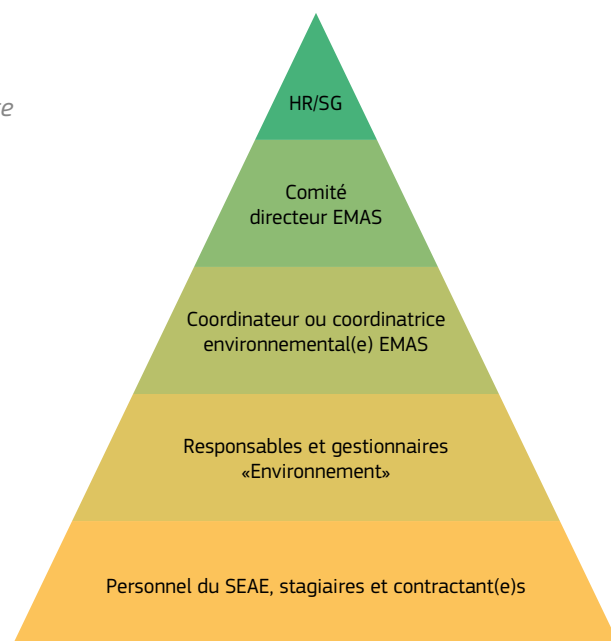
La mise en œuvre effective du système de management EMAS au sein du SEAE commence par un leadership solide et l'intégration du système à tous les niveaux de l'organisation et de ses processus opérationnels. L'encadrement supérieur est responsable de la mise en œuvre des sept piliers du système EMAS, comme indiqué sur le graphique 2.

Graphique 2.
Responsabilités de l'encadrement supérieur au sein du système EMAS



L'encadrement supérieur est par ailleurs tenu de rendre compte de l'efficacité globale du système, en veillant à ce que le SME atteigne les objectifs visés et soit en permanence le reflet des engagements environnementaux du SEAE. Dans le cadre de l'EMAS, le leadership est représenté par les deux niveaux supérieurs de la structure organisationnelle illustrée sur le graphique 3.

Graphique 3.
*Structure de gouvernance
du SEAE*



- Au sommet de la pyramide se trouvent **la haute représentante et vice-présidente (HR/VP) et la secrétaire générale (SG)**, qui jouent un rôle central dans la surveillance stratégique du SME. Leurs responsabilités consistent notamment à approuver les politiques, à allouer les ressources nécessaires et à guider la direction pour qu'elle assure un leadership sur les sujets environnementaux. En outre, elles fournissent une orientation et un soutien à l'ensemble du personnel, favorisant un effort collaboratif de manière à renforcer l'efficacité et l'amélioration continue du SME à tous les niveaux de l'organisation.
- Le niveau suivant dans la structure de gouvernance est le **comité directeur EMAS**, un organe représentatif chargé de veiller à ce que l'orientation stratégique du SME soit conforme aux priorités et aux engagements du SEAE. Le comité directeur joue un rôle central pour ce qui est de surveiller la mise en œuvre du SME et de garantir sa cohérence avec l'évaluation, le programme environnemental, le plan de communication et de formation et la déclaration environnementale du SEAE.
- La **coordinatrice environnementale EMAS** est quant à elle le principal point de contact et le moteur du SME au niveau opérationnel. Cette coordinatrice est désignée comme la représentante de la direction pour le SME et a la responsabilité de veiller à ce que le SME soit conforme à toutes les réglementations environnementales et exigences EMAS pertinentes. En outre, la coordinatrice environnementale EMAS doit rendre compte de la performance environnementale, des difficultés rencontrées et des possibilités d'amélioration.
- Les **correspondants et gestionnaires environnementaux** travaillent en collaboration pour intégrer les exigences du SME dans les activités opérationnelles et veiller à ce que des mesures de contrôle appropriées soient en place. Ils sont chargés de contribuer à la définition des objectifs environnementaux et à la mise en œuvre des actions dans leurs domaines de responsabilité respectifs, d'évaluer les exigences en matière de compétences, de participer à l'audit interne et d'identifier et corriger les cas de non-conformité. Leurs responsabilités sont notamment la collecte de données et la diffusion d'informations auprès de leurs collègues afin de promouvoir la sensibilisation et la participation, ainsi que la proposition d'actions et initiatives environnementales. En outre, ils contribuent aux documents clés du SME, et notamment à la déclaration environnementale.
- À la base de la structure de gouvernance du SME se trouvent les **membres du personnel**, les **stagiaires** et les **contractants du SEAE**. Ils sont chargés d'appliquer les meilleures pratiques et de contribuer à l'amélioration continue du SME en proposant des suggestions pratiques pour renforcer la performance environnementale.

3.3. Aspects et incidences environnementaux

Les aspects environnementaux sont les facteurs déterminants des incidences environnementales, définies comme les changements, positifs ou négatifs, qui se produisent dans l'environnement à la suite d'activités spécifiques. Ces incidences peuvent survenir à différents niveaux (local, régional ou mondial) et peuvent être directes, indirectes ou cumulatives lorsqu'elles sont combinées à d'autres aspects. L'analyse complète des aspects environnementaux au sein du SEAE commence par une évaluation systématique de ses activités, après quoi ces aspects sont évalués et notés systématiquement en fonction de leur incidence sur l'environnement et du potentiel d'amélioration, sur la base des critères multiples présentés ci-dessous. Cette analyse aboutit à une note comprise entre 1 et 4.

- Incidence sur l'environnement:
 - Dommages ou bénéfices potentiels pour l'environnement, y compris la biodiversité;
 - Sensibilité élevée de l'environnement récepteur;
 - Consommation/émissions élevées ou aggravation d'une tendance; ampleur, nombre, fréquence et réversibilité des aspects ou des incidences;
 - Non-respect des exigences existantes de la législation environnementale applicable;
 - Incapacité à répondre aux attentes des parties prenantes, y compris du personnel de l'organisation.
- Potentiel d'amélioration:
 - Obligation légale d'amélioration;
 - Politiques ou vision d'entreprise soutenant la nécessité d'apporter des améliorations;
 - Contrôle direct et bonnes pratiques disponibles qui ne sont pas encore appliquées;
 - Rentabilité positive des actions d'amélioration.

Les activités sont considérées comme significatives si leur niveau d'incidence est de 3 ou 4. Les activités significatives et les aspects directs et indirects qui y correspondent sont présentés dans le tableau 2. La hiérarchisation dépend en premier lieu de l'incidence, puis en deuxième lieu du potentiel d'amélioration. Cette hiérarchisation des aspects jettera les bases d'actions ciblées et favorisera une culture d'amélioration continue de la performance environnementale du SEAE.

NIVEAU D'INCIDENCE	POTENTIEL D'AMÉLIORATION	ACTIVITÉS	ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DIRECTS				ASPECTS ENV. INDIRECTS
			Utilisation d'énergie, de ressources naturelles (eau, matières premières...)	Production, recyclage, réutilisation, transport et élimination des déchets (dangereux)	Émissions dans l'atmosphère	Exploitation et contamination du sol	Choix et composition de services (par ex. transport ou service de restauration)
4	4	Chauffage	✓				
		Déchets		✓			
		Produits de nettoyage			✓		
	2	Liquide de refroidissement			✓		
		Consommation d'eau	✓				
		Stationnement, risque de fuites				✓	
3	4	Travaux de rénovation (Bâtiment Capital)	✓			✓	
		Centres de données	✓				
		Voyages d'affaires (missions)					✓
		Relocalisation: transport, logement et ameublement					✓

Tableau 2.

Vue d'ensemble de la corrélation entre les activités significatives et les aspects environnementaux (in)directs

3.4. Objectifs environnementaux

La définition des objectifs environnementaux au sein du SEAE est guidée par une approche globale et structurée. Les objectifs sont définis en tenant compte des sept grands axes de la politique environnementale (3.1), des aspects environnementaux significatifs (3.3), des obligations de conformité et des risques et opportunités découlant de l'analyse du contexte et des parties prenantes (2.2). Les objectifs sont mesurés à l'aide d'indicateurs de performance (4) afin de garantir une amélioration continue.

C'est à la coordinatrice environnementale EMAS qu'il incombe de superviser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs environnementaux et de fournir des mises à jour annuelles dans le cadre de la revue de direction. Il s'agit notamment de rendre compte des progrès réalisés, de recenser les marges d'amélioration et de proposer un réexamen ou de nouveaux objectifs si nécessaire. La validation des nouveaux objectifs ou des objectifs révisés s'effectue dans le cadre de la revue de direction, en veillant à la cohérence avec la stratégie environnementale du SEAE au sens large.

Afin de renforcer la contribution du SEAE aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, de garantir le respect des obligations légales et de prévenir la pollution, les objectifs ci-dessous ont été définis pour 2030 par rapport à 2019, année de référence (voir le tableau 3).



OBJECTIF 1

Faire participer activement l'ensemble du personnel du SEAE en tant qu'élément moteur

La participation active de l'ensemble du personnel est essentielle au succès de cette mission. Afin de garantir une sensibilisation et un engagement généralisés, le SEAE accordera la priorité à une communication claire et régulière. **Chaque mois, au moins une communication relative à l'EMAS sera publiée** afin d'informer les membres du personnel et de leur donner les moyens d'agir en tant qu'acteurs du changement.



OBJECTIF 2

Respecter la législation et prévenir la pollution

Le SEAE veillera à respecter pleinement la réglementation environnementale et à mettre en œuvre des mesures de prévention de la pollution. Il s'agira notamment de réexaminer et d'améliorer l'accord passé avec l'Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles (OIB) afin d'aligner les opérations sur les normes environnementales les plus élevées.



OBJECTIF 3

Réduire les émissions de carbone

La priorité absolue est de s'attaquer aux émissions de carbone afin de respecter les objectifs du pacte vert. Le SEAE adoptera des mesures ciblées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'ensemble de ses activités. Les objectifs qui suivent (4 à 6) contribueront indirectement à cette réduction des émissions de carbone.



OBJECTIF 4

Rendre les bâtiments durables

Les bâtiments du SEAE seront non seulement des espaces fonctionnels, mais aussi le signe d'une responsabilité environnementale. La prise en compte de critères stricts en matière d'environnement et d'efficacité énergétique dans les politiques et projets concernant l'immobilier guidera cette transformation. Par exemple, le SEAE vise à **réduire la consommation de gaz de 35 %**, en veillant à ce que ses infrastructures reflètent les principes de durabilité et d'efficacité énergétique.



OBJECTIF 5

Contribuer à l'économie circulaire, à l'utilisation efficace des ressources et à la gestion des déchets

Le SEAE est déterminé à accorder la priorité à la prévention des déchets, à l'utilisation efficace des ressources et à la gestion durable des déchets. Les initiatives seront axées sur la conception intelligente, la réparabilité, la réutilisation des matériaux, la recyclabilité et l'élimination responsable. Parmi les objectifs spécifiques figurent **l'interdiction des plastiques à usage unique**, une **réduction de 50 % de la production de déchets**, une **réduction de 50 % de l'utilisation du papier** et une **réduction de 50 % de la consommation d'eau**, ainsi que l'intégration des principes de l'économie circulaire dans la planification des infrastructures, la gestion des stocks et des actifs et les processus de passation de marchés. Un avenir où les déchets sont réduits à un strict minimum et où l'utilisation efficace des ressources est optimisée constitue l'objectif ultime à atteindre.



OBJECTIF 6

Promouvoir des transports durables

Des transports durables sont essentiels pour la transition écologique du SEAE. Les activités diplomatiques, les tâches administratives et les déplacements quotidiens feront de plus en plus appel à des modes de transport respectueux de l'environnement. Dans ce domaine, les actions clés viseront notamment à **porter à 60 % la proportion des trajets en avion effectués en classe économique**, à **opter par défaut pour le train pour les trajets de moins de 550 kilomètres** et à **réduire de 10 % les déplacements domicile-travail en voiture** pour se rendre au siège.



OBJECTIF 7

Promouvoir des marchés publics durables

La durabilité sera intégrée dans chaque décision de passation de marchés. À cette fin, le SEAE renforcera ses pratiques en matière de marchés publics écologiques en définissant des actions claires pour la classification des marchés et en dispensant une formation sur les marchés publics écologiques à toutes les équipes chargées des achats. En outre, il veillera à ce que **100 % des modèles d'appels d'offres intègrent les critères des marchés publics écologiques ainsi que des clauses écologiques dans tous les contrats concernant le siège**. Ces efforts s'appuieront sur les bonnes pratiques et sur des solutions innovantes adaptées aux conditions spécifiques du marché.

Le stade de réalisation de ces objectifs, évalué sur la base de la performance environnementale, est résumé dans le tableau 3. La plupart des objectifs sont en bonne voie d'être atteints, notamment pour ce qui est de la consommation de gaz, de la production de déchets, de la consommation de papier et d'eau. Les objectifs concernant la communication et la proportion de vols en classe économique ont déjà été atteints; le but est donc désormais de maintenir ou d'améliorer encore les résultats. Le principal point d'attention est la réduction du volume des relocalisations et les critères relatifs aux marchés publics écologiques. On trouvera de plus amples informations à ce sujet au chapitre 4.

AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SEAE		OBJECTIF À L'HORIZON 2030 PAR RAPPORT À 2019	STADE ATTEINT EN 2024 PAR RAPPORT À L'OBJECTIF FIXÉ
	Faire participer activement l'ensemble du personnel du SEAE en tant qu'élément moteur	Au moins une communication EMAS par mois	Objectif atteint
	Respecter la législation et prévenir la pollution	Révision de l'accord de niveau de service avec l'OIB	Discussions en cours, mais le respect de la législation est pleinement assuré
	Réduire les émissions de carbone	Réduire les émissions de carbone en rendant les bâtiments durables et en promouvant des transports durables	Réduction de 28 % - objectif atteint, bien qu'aucun objectif spécifique n'ait encore été fixé
	Rendre les bâtiments durables	Réduire la consommation de gaz de 35 % par m ²	Réduction de 26 % - objectif en cours de réalisation
	Contribuer à l'économie circulaire, à l'utilisation efficace des ressources et à la gestion des déchets	Interdire les plastiques à usage unique	Discussions en cours
		Réduire de 50 % la production de déchets par ETP (Employé Temps Plein)	Réduction de 37 % - objectif en cours de réalisation
		Réduire de 50 % l'utilisation de papier par ETP	Réduction de 59 % - objectif atteint
		Réduire de 50 % la consommation d'eau par ETP	Réduction de 46 % - objectif en cours de réalisation
	Promouvoir des transports durables	Porter la proportion des vols en classe économique à 60 %	Résultat: 62 % - objectif atteint
		Utiliser le train par défaut (< 550 km)	Discussion en cours sur la révision de la politique en matière de voyages
		Réduire le volume des déménagements de 10 % (par déménagement) par rapport au niveau de référence de 2022	Réduction de 0,7 % - objectif en cours de réalisation
		Réduire les déplacements domicile-travail en voiture de 10 % (vers et depuis le siège) par rapport au niveau de référence de 2021	Réduction de 4,4 % - objectif en cours de réalisation
	Promouvoir des marchés publics durables	Formation sur les marchés publics écologiques pour chaque équipe chargée des achats	Programme de formation et service d'assistance sur les marchés publics écologiques en place - objectif en cours de réalisation
		100 % des modèles d'appels d'offres assortis de critères relatifs aux marchés publics écologiques	87 % des modèles intègrent ces critères - objectif en cours de réalisation
		100 % des marchés concernant le siège doivent contenir des clauses écologiques	38 % des marchés de valeur élevée contiennent des clauses écologiques - objectif en cours de réalisation

Tableau 3.

Vue d'ensemble des objectifs environnementaux pour 2030 et de leur stade de réalisation en 2024

Le tableau 4 répertorie chaque aspect environnemental significatif par rapport à l'objectif qui lui correspond, en vérifiant par recoupement que les objectifs couvrent bien tous les aspects.

AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DIRECTS				ASPECTS ENV. INDIRECTS
	Utilisation de l'énergie, des ressources naturelles (y compris l'eau, la faune et la flore) et des matières premières	Production, recyclage, réutilisation, transport et élimination des déchets solides et autres, notamment des déchets dangereux	Émissions dans l'atmosphère	Exploitation et contamination du sol	Choix et composition des services (par ex. transport ou service de restauration)
 Faire participer activement l'ensemble du personnel du SEAE en tant qu'élément moteur	✓	✓			✓
 Respecter la législation et prévenir la pollution		✓	✓	✓	
 Réduire les émissions de carbone			✓		
 Rendre les bâtiments durables	✓	✓			
 Contribuer à l'économie circulaire, à l'utilisation efficace des ressources et à la gestion des déchets	✓	✓		✓	
 Promouvoir des transports durables			✓		✓
 Promouvoir des marchés publics durables		✓			✓

Tableau 4.
Résumé des aspects environnementaux significatifs et des objectifs

3.5. Actions et plans environnementaux

Depuis le début de la mise en œuvre de l'EMAS et jusqu'à la fin de 2024, diverses actions ont été entreprises, comme indiqué dans le tableau 5, pour traiter tous les aspects significatifs en lien avec les sept axes majeurs de la politique environnementale. Ces efforts ont été réalisés non seulement par l'équipe EMAS, mais aussi en étroite collaboration avec les correspondantes environnementales et correspondants environnementaux et l'OIB, ce qui témoigne d'un attachement collectif de l'organisation en faveur de la durabilité. Cette collaboration prouve que, même si le SEAE en est encore aux premiers stades de la mise en œuvre de l'EMAS, le système est déjà reconnu et intégré de manière active par le personnel. En outre, d'autres actions sont en cours ou ont été planifiées pour tous les aspects environnementaux significatifs au cours des années 2024 à 2026 afin de garantir une amélioration continue. L'efficacité de ces mesures est soigneusement évaluée après leur mise en œuvre afin de déterminer s'il y a lieu de les renouveler, de les ajuster ou de les développer, de manière à consolider un cycle d'amélioration continue ainsi que la responsabilité environnementale.

AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE ENV. DU SEAE	ACTIVITÉ	MESURE D'AMÉLIORATION	RÉSULTAT EFFECTIF
 Faire participer activement l'ensemble du personnel du SEAE en tant qu'élément moteur	Communication	Un label «vert» a été créé pour les articles intranet liés aux efforts d'écologisation, tant au siège que dans les délégations.	Les employés sont conscients de la mise en œuvre de l'EMAS et de ses implications.
		Une présentation de l'EMAS a été incluse dans le programme trimestriel de la journée d'accueil des nouvelles recrues.	Les nouvelles recrues sont au courant de l'EMAS et de la manière dont elles peuvent y participer.
 Réduire les émissions de carbone	Voyages d'affaires (missions)	Un atelier a été organisé le 17/10/2023 afin d'étudier les actions qui pourraient être entreprises pour réduire les émissions provoquées par les missions, des participants étant désignés pour renforcer l'appropriation par le personnel. Cet atelier a été inspiré par des pratiques issues du secteur privé et d'autres institutions.	Définition de stratégies concrètes de réduction des émissions en vue d'une mise à jour de la politique du SEAE en matière de voyages.
	Missions civiles	Un atelier en présence des conseillers environnementaux des missions civiles a été organisé les 14 et 15/12/2023 afin d'élaborer des lignes directrices visant à réduire l'empreinte écologique des missions civiles sur le terrain.	Recensement des mesures pratiques permettant de réduire l'empreinte écologique des missions civiles sur le terrain.
 Rendre les bâtiments durables	Liquides de chauffage et de refroidissement	Des mesures d'économie d'énergie ont été mises en œuvre, notamment pour maintenir la température intérieure à 19 °C en hiver et à 26 °C en été. En outre, le secrétaire général a publié des orientations encourageant des adaptations appropriées en matière vestimentaire.	Économies d'énergie
	Consommation d'énergie	Des affichages ont été mis en place dans le parking du Belmont pour guider vers les escaliers et encourager leur utilisation plutôt que celle des ascenseurs.	Économies d'énergie
		Des panneaux portant la mention «utilisez les escaliers» et «éteignez les lumières» ont été placés dans les escaliers et les salles de réunion des bâtiments Capital et Belmont afin d'inciter aux économies d'énergie.	Économies d'énergie
		Une fontaine à eau fournissant également de l'eau chaude pour le thé a été installée dans la zone de formation au 1er étage du BLMT afin que le nombre de bouilloires nécessaires pendant les sessions de formation soit le plus faible possible, réduisant ainsi le gaspillage d'énergie.	Économies d'énergie et d'eau
	Consommation d'eau	Le minuteur et la pression de l'eau des robinets dans le bâtiment Belmont ont été réduits afin d'économiser l'eau.	Économies d'eau
 Contribuer à l'économie circulaire, à l'utilisation efficace des ressources et à la gestion des déchets	Waste	À la date du 21/03/2024, quatre postes de tri supplémentaires clairement étiquetés avaient été installés dans les quatre grandes kitchenettes du Belmont afin d'améliorer l'élimination des déchets.	Amélioration du tri des déchets
 Promouvoir des transports durables	Déplacements domicile-travail	Des informations concernant les douches dans les bâtiments Capital et NEO ont été ajoutées sur la page Greening et dans les sections Facility Management / Building / Useful Information de l'intranet afin d'encourager le personnel à se rendre au travail à vélo.	Réduction des émissions liées aux déplacements professionnels
		Un manager a été interrogé en avril au cours du Walking Challenge.	Réduction des émissions liées aux déplacements professionnels
		Une politique de déplacements professionnels a été élaborée conformément à la législation de la région bruxelloise afin de promouvoir des transports plus durables, ce qui a conduit à porter à 90 % le taux de remboursement des déplacements en transports publics.	Réduction des émissions liées aux déplacements professionnels
	Voyages d'affaires (missions)	Les employés ayant voyagé en train dans le cadre de missions de travail plutôt qu'en avion (en utilisant des trains de jour ou de nuit) ont été interrogés pour faire part de leurs expériences, soulignant la faisabilité de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.	Promouvoir le recours à des options plus écologiques pour les voyages d'affaires.
 Promouvoir des marchés publics durables	Marchés publics	Un nouveau champ a été ajouté au modèle d'appels d'offres, qui exige des demandeurs qu'ils tiennent compte de critères de durabilité dans leurs soumissions et puissent en rendre compte.	Rendre la prise en compte de critères de durabilité obligatoire.

Tableau 5.
Mesures d'amélioration EMAS mises en œuvre en 2023 et 2024

Les études de cas qui suivent présentent des initiatives du SEAE qui contribuent au sens large au programme de l'organisation en matière de durabilité. Étant donné que ces activités ne relèvent pas du champ d'application formel de l'enregistrement EMAS, elles n'ont pas fait l'objet d'une vérification par le vérificateur EMAS.

Étude de cas 1 : Diplomatie environnementale



La diplomatie environnementale est un pilier de la détermination du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à soutenir le pacte vert pour l'Europe et le programme environnemental de l'Union à l'échelle mondiale. Bien que ce volet ne relève pas du champ d'application de l'enregistrement EMAS (comme indiqué au point 2.3), le SEAE, par l'intermédiaire de son réseau diplomatique mondial, intègre les aspects environnementaux et climatiques dans l'action extérieure, en promouvant le développement durable, la résilience et la transition écologique au niveau international.

Au cours de la décennie écoulée, l'UE a fermement établi la durabilité environnementale comme pilier essentiel de sa politique étrangère. S'appuyant sur cet héritage, le SEAE déploie une diplomatie environnementale afin de prôner une action ambitieuse en faveur du climat, la protection de la biodiversité, des transitions énergétiques durables et une gestion responsable des ressources naturelles. Le SEAE contribue également activement à la négociation et à la mise en œuvre d'accords internationaux, notamment la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et ses conférences des parties (COP).

Malgré l'empreinte environnementale associée aux grands événements diplomatiques, tels que les COP, la contribution de ces événements à la concrétisation des engagements mondiaux est tangible. Grâce à la poursuite de cet engagement diplomatique, la trajectoire du réchauffement climatique s'est améliorée, passant de plus de 4 °C dans les années 1990 à environ 2,7 °C aujourd'hui. Même si cela reste insuffisant, il s'agit d'un progrès considérable que l'on doit à une coopération internationale soutenue.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du contexte mondial, les priorités environnementales entrent de plus en plus en concurrence avec d'autres préoccupations stratégiques telles que la sécurité et la défense. Conscient de cet aspect, le SEAE continue d'intégrer les considérations environnementales dans tous les domaines de l'action extérieure, en veillant à la cohérence entre ses activités dans les domaines de la diplomatie, de la sécurité, du développement et des échanges.

Les efforts déployés par le SEAE en matière de diplomatie environnementale tiennent particulièrement compte des réalités régionales. Ainsi, en Afrique, garantir l'accès à une énergie fiable reste une priorité fondamentale en matière de développement. Le SEAE soutient activement une transition énergétique juste en encourageant la coopération scientifique et technologique, en partageant l'expertise et en promouvant les investissements dans les sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie hydraulique, solaire et éolienne, tout en reconnaissant qu'une trajectoire équilibrée, progressive et réaliste est essentielle au développement industriel des pays partenaires et, plus globalement, à leur développement économique.

La diplomatie environnementale s'intéresse également au lien critique qui existe entre la dégradation de l'environnement et l'instabilité mondiale, soulignant l'importance du développement durable en tant que fondement de la paix, de la prospérité et de la sécurité. Dans cet esprit, le SEAE promeut la durabilité environnementale non seulement par le dialogue stratégique, mais aussi par un soutien pratique aux initiatives vertes au sein de ses délégations et dans ses missions partout dans le monde.

À l'avenir, la diplomatie environnementale restera un élément essentiel pour concrétiser les ambitions de l'UE sur le plan environnemental et climatique à l'échelle mondiale. En intégrant la durabilité dans tous les domaines de l'action extérieure et en montrant l'exemple en interne, notre institution réaffirme son rôle d'acteur proactif, crédible et tourné vers l'avenir dans la construction d'un monde plus vert et plus résilient.

Étude de cas 2: Améliorer la performance environnementale et faire face aux risques pour la sécurité liés à l'environnement dans le cadre des missions civiles relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)



En 2023, les États membres de l'UE se sont mis d'accord, pour les missions civiles de l'UE, sur un certain nombre d'objectifs liés à l'environnement, notamment l'amélioration de la performance, de la surveillance et de la gestion environnementales. Toutes les missions disposeraient d'un conseiller ou d'une conseillère environnemental(e) et toutes leurs opérations internes et externes intégreraient également des considérations environnementales. Cela a été approuvé dans le [pacte en matière de PSDC civile de 2023](#).

Actives dans le cadre de la gestion des crises et de la réforme du secteur de la sécurité, les missions civiles relevant de la PSDC sont bien placées pour lutter contre certains des effets de la dégradation et de l'exploitation de l'environnement sur la sécurité humaine et les situations de conflit, en fonction de leur mandat. Aujourd'hui, huit missions environ, [y compris en République centrafricaine, en Somalie et au Kosovo](#), intègrent des tâches et des aspects liés à l'environnement dans leurs opérations extérieures. Bien qu'elles opèrent dans des conditions difficiles, les missions sont en outre chargées de montrer l'exemple et d'améliorer leur propre empreinte environnementale. À ce jour, cinq missions ont évalué leur empreinte environnementale et recensé des domaines dans lesquels des améliorations sont possibles.

Afin d'institutionnaliser le travail et de le rendre moins dépendant des individus, l'état-major des opérations civiles, intégré au SEAE, a créé un

groupe de travail sur l'environnement. Le groupe de travail se compose de représentants de toutes les divisions de l'état-major, ainsi que de ceux de six missions, et est dirigé par la direction de l'état-major. Deux points de contact de l'instrument de politique étrangère (IPE) de la Commission soutiennent également ces efforts. Le groupe de travail a cartographié les documents d'orientation devant être mis à jour au moyen de critères environnementaux, y compris certains profils de postes dans les missions, des orientations pour la passation de marchés et des instructions en matière immobilière. Les efforts visant à mettre à jour tous les documents recensés se poursuivent en 2025 et 2026, et des progrès ont déjà été accomplis.

Bien que les activités des missions PSDC ne relèvent pas du champ d'application EMAS du SEAE, elles sont néanmoins mentionnées dans la politique environnementale du SEAE et présentent des synergies avec le processus d'écologisation du SEAE. C'est le cas notamment grâce à la participation de deux représentantes de l'état-major des opérations civiles au groupe des correspondants environnementaux, ce qui permet l'échange d'expériences et la recherche conjointe de solutions à des défis communs (par exemple en ce qui concerne les méthodes et outils pour l'établissement de rapports environnementaux). L'état d'avancement des travaux du groupe de travail sur l'environnement est également communiqué au comité directeur EMAS du SEAE.

3.5.1. Participation, compétence et communication des employés

Participation des employé(e)s

La participation des employé(e)s est un principe fondamental de l'EMAS, reconnu comme étant un facteur essentiel de l'amélioration continue et efficace de la performance environnementale. Cette participation peut englober toute une série de mécanismes et d'activités participatifs, dans lesquels les correspondantes et correspondants environnementaux du SEAE jouent un rôle clé.

Les correspondantes et correspondants environnementaux (voir également le point 3.2) servent d'intermédiaires entre l'équipe de coordination EMAS et le personnel opérationnel, ce qui favorise une culture de la responsabilité environnementale. Par des échanges réguliers, des consultations et des orientations personnalisées, ils sensibilisent aux questions environnementales dans leurs unités et directions respectives (par exemple, l'utilisation durable des ressources, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, la mobilité durable), recueillent les retours d'information de leurs équipes, recensent les possibilités d'amélioration et s'assurent que les actions locales sont conformes aux objectifs environnementaux EMAS.

Les profils décrits ci-dessous illustrent le travail de quelques correspondants environnementaux.



Rok Kozelj

Je m'appelle Rok, je suis le correspondant environnemental de la direction générale Afrique. J'encourage mes collègues à venir travailler à vélo et à emprunter les escaliers, comme moi, ainsi qu'à utiliser leur propre tasse à la machine à café. Je les encourage également à acheter à manger dans notre cantine étant donné qu'elle n'utilise pas de plastique, mais uniquement de la vaisselle en céramique et en verre.

Nous ne pouvons pas éteindre les lumières, car malheureusement tout est automatique, mais j'encourage mes collègues à régler le capteur photo-électrique au niveau minimum (il est fixé au plafond de chaque bureau), de sorte que la lumière ne s'allume que lorsqu'il commence à faire sombre. Nous nous efforçons également de rationaliser l'utilisation des imprimantes et d'imprimer le moins possible.

Ce sont de petites choses, mais petit à petit, nous avançons dans la bonne direction, et plus nous serons nombreux, plus nous pourrions faire beaucoup, même au moyen d'actions individuelles aussi modestes!



Johanna Lauritsen

Je suis l'une des correspondantes environnementales à l'état-major des opérations civiles. Mon travail quotidien consiste à prôner l'intégration des aspects environnementaux dans les missions civiles relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). J'ai commencé à m'intéresser à ce sujet il y a plus de 15 ans, lorsque je travaillais sur les questions classiques de sécurité nationale. J'ai alors commencé à comprendre les risques à long terme que représentent la dégradation de l'environnement et le changement climatique pour la sécurité humaine. Cet apprentissage a suscité un intérêt personnel pour des modes de vie plus durables, mes choix se portant en priorité sur les produits d'occasion et les voyages en train. Avec Olga, elle aussi correspondante environnementale de mon unité, je renseigne volontiers mes collègues du SEAE sur les voyages en train longue distance en Europe.



Symeon Keletzis

En tant que correspondant environnemental de la direction MD Europe, je suis fier de contribuer au parcours du SEAE vers la certification EMAS, la norme de management environnemental la plus exigeante de l'UE. Je me suis porté volontaire pour ce rôle afin de contribuer à susciter des changements significatifs, de sensibiliser et de promouvoir des pratiques durables sur notre lieu de travail. Qu'il s'agisse de soutenir l'engagement du personnel ou de promouvoir une culture de l'efficacité énergétique et de la réduction des déchets, je crois en la force de l'exemple. Récemment, j'ai participé à une opération de nettoyage de plage sur l'île grecque d'Amorgos (plage d'Agios Pavlos) en Égée méridionale avec les organisations Omada Aigaiou et All For Blue, réaffirmant mon engagement personnel et professionnel en faveur de la responsabilité environnementale, tant à Bruxelles qu'au-delà.

Participation aux améliorations du SME

En ce qui concerne les mécanismes de retour d'information, l'ensemble du personnel est invité à faire part de ses commentaires et de ses suggestions d'amélioration au moyen d'une boîte aux lettres électronique spécifique, dont l'utilisation est encouragée via divers canaux, y compris sur l'intranet, au moyen de présentations et de formations. Les suggestions reçues sont évaluées par l'équipe de coordination EMAS et, le cas échéant, transformées en actions. Parmi les exemples récents figure la mise à disposition de fontaines à eau chaude dans le centre de formation afin de réduire le gaspillage d'eau et d'énergie associé aux boissons chaudes, qui étaient auparavant commandées par l'intermédiaire du service de restauration.

Compétence et sensibilisation

Les compétences du personnel sont essentielles à la mise en œuvre et à l'amélioration continue de l'EMAS. Dans le cadre d'un plan de formation destiné aux principaux groupes cibles participant au SME, des ateliers et des séances d'information sont régulièrement organisés afin de tenir l'équipe chargée de l'écologisation et les correspondantes et correspondants environnementaux informé(e)s de l'évolution de la législation, des obligations de déclaration et des bonnes pratiques en matière de management environnemental. Ces sessions servent également de forums pour partager des expériences et renforcer l'engagement en faveur de la durabilité.

Des présentations consacrées à l'EMAS ont été incluses dans le programme de la journée d'accueil des nouvelles recrues afin de veiller à ce que tous les nouveaux employés et stagiaires connaissent le SME, ses objectifs et la manière dont ils peuvent y contribuer.

Afin de toucher un public plus large et d'intégrer une réflexion environnementale dans les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel, de nouveaux modules interactifs d'apprentissage en ligne sur l'EMAS et la sensibilisation à l'environnement sont en cours d'élaboration. Ils porteront sur des sujets clés tels que l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, les marchés publics durables et les habitudes en matière de bureaux verts.

Communication interne

Une communication efficace fait partie intégrante de l'engagement du SEAE en faveur du management environnemental dans le cadre de l'EMAS. Afin d'assurer transparence et participation, le SEAE a mis en place une stratégie de communication globale qui prévoit la transmission régulière d'informations à tous les membres du personnel via l'intranet du SEAE, des bulletins d'information, un affichage dynamique numérique et des sessions d'information spécifiques. Grâce à ces efforts, tout le monde est informé des politiques et initiatives environnementales de l'organisation et des progrès réalisés dans ce domaine. En outre, le SEAE collabore activement avec son réseau de correspondantes et correspondants environnementaux, en facilitant un dialogue ouvert et la remontée d'informations afin de repérer les possibilités d'amélioration et de veiller à ce que les objectifs environnementaux correspondent à la fois aux objectifs institutionnels et aux réalités du terrain.



Campagne en faveur de l'enquête sur les déplacements domicile-travail du personnel diffusée sur écrans numériques et sur les écrans de veille des PC

La stratégie de communication du SEAE s'étend au-delà des intervenants internes afin d'assurer un dialogue transparent avec les parties intéressées externes, telles que les autorités locales, les propriétaires, les contractants, les voisins et les visiteurs. La collaboration avec d'autres institutions de l'UE et d'autres partenaires extérieurs garantit que les pratiques de l'organisation non seulement sont conformes aux normes réglementaires, mais bénéficient également d'apports et d'innovations partagés en matière de management environnemental.

Par ces efforts concertés, le SEAE vise à promouvoir une culture de responsabilité et de sensibilisation environnementales, en encourageant le personnel, à tous les niveaux, à participer et à contribuer à la réalisation de ses objectifs de durabilité.

Exemples d'activités auxquelles le personnel a participé

En 2024, comme les années précédentes, le SEAE a participé à deux compétitions interinstitutionnelles:



VéloMai, qui a lieu en mai, encourage les déplacements à vélo, tandis que le **Walking Challenge**, organisé en mars et en octobre, promeut la marche comme moyen de transport durable.



Les membres du personnel sont invités à enregistrer leurs activités — telles que le nombre de trajets, le nombre de pas et les kilomètres parcourus — dans des applications conçues à cet effet.

Communication avec les parties prenantes extérieures

L'inventaire des parties prenantes figurant au point 2.2 recense cinq publics externes majeurs, à savoir les régulateurs (les prestataires de services, les pairs institutionnels, la société civile/les médias et le grand public) ainsi que les besoins qui sont les leurs en matière d'information et les obligations du SEAE à leur égard. Conformément à l'approche par étapes approuvée par le comité directeur EMAS, la communication s'est concentrée en 2024 sur les trois premiers groupes, la sensibilisation du grand public étant mise de côté jusqu'à ce que l'enregistrement soit assuré. Parmi les actions concrètes menées en 2024 figuraient:

- l'affichage en anglais et en français de la politique environnementale signée dans les espaces publics de tous les bâtiments du siège à Bruxelles;
- des contacts avec le propriétaire sur les questions de conformité à la législation et sur une trajectoire de décarbonation à long terme des bâtiments du SEAE;
- des contacts avec l'OIB de la Commission et les contractants en ce qui concerne le respect des obligations contractuelles et réglementaires et l'amélioration de la performance environnementale;
- des échanges avec les autorités régionales, comme l'exige la réglementation applicable dans le domaine de la mobilité et de la performance énergétique;
- le dialogue avec d'autres institutions de l'UE autour d'initiatives conjointes, telles que des marchés publics interinstitutionnels, et l'échange de bonnes pratiques.

Des mesures plus vastes destinées au public, notamment la publication de la déclaration environnementale sur le site web du SEAE, sont prévues une fois que le numéro d'enregistrement EMAS aura été obtenu, en veillant à ce que toute la communication externe repose sur des données validées.

4.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Le présent chapitre fournit une analyse structurée de la performance environnementale des bâtiments et des activités du SEAE, en mettant l'accent sur les indicateurs de performance clés. Il est divisé en trois grandes parties.

1. **Indicateurs de performance clés**: il s'agit des indicateurs de base EMAS, qui sont non sectoriels. Cette partie décrit les tendances générales en matière de consommation d'électricité et de gaz, d'utilisation de papier de bureau, de consommation d'eau, de gestion des déchets et d'utilisation des terres eu égard à la biodiversité dans l'ensemble des bâtiments du siège du SEAE. Elle met en évidence les principales réalisations et les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles, tout en évaluant les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de durabilité.
2. Viennent ensuite les **indicateurs spécifiques au SEAE** liés aux activités du siège soutenant les tâches diplomatiques de base et reconnues comme des aspects importants. Cette partie présente les efforts déployés par le SEAE en matière de durabilité en ce qui concerne la limitation des pertes de réfrigérants, l'exploitation des générateurs de secours, le matériel informatique, les déplacements domicile-travail, les missions, les relocalisations et les marchés publics écologiques (MPE). Comme cela est expliqué dans les parties respectives, les données relatives au matériel informatique et aux relocalisations concernent également les délégations.
3. Enfin, l'incidence des deux premières parties est résumée dans le chapitre relatif à l'empreinte carbone.

Le cas échéant, la performance est évaluée par rapport aux meilleures pratiques de management environnemental (MPME) pour le secteur de l'administration publique publiées par le Centre commun de recherche de la Commission européenne (2019). Des informations détaillées sur les repères sont fournies à l'annexe 7.4. Les repères d'excellence reflètent la performance des administrations publiques générales les plus performantes; il s'agit de points de référence, et non d'objectifs contraignants, destinés à orienter l'amélioration constante et la fixation d'objectifs. Étant donné que le SEAE exploite des infrastructures diplomatiques, de communication sécurisée et de serveurs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, qui ne se limitent pas à celles que l'on trouve habituellement dans un bureau du secteur public, les repères servent de comparateurs directionnels plutôt que de mesures strictement comparables.

En outre, il importe de clarifier le champ d'application, car il n'est pas toujours le même. Pour les bâtiments, l'eau, les déchets, le papier, les déplacements domicile-travail, les MPE, les cantines et les cafétérias, la biodiversité et les missions, le champ d'application est limité au siège. En revanche, pour les déménagements et le matériel informatique, le champ d'application comprend à la fois le siège et les délégations.

Pour de plus amples informations sur la performance environnementale de chaque bâtiment, veuillez vous référer à l'annexe, qui contient l'ensemble complet de données sur la performance. Le tableau 6 donne une vue d'ensemble claire du nombre d'employés et des surfaces par bâtiment du SEAE. Alors que le nombre d'employés reste stable, la surface totale a augmenté par rapport au niveau de référence, comme cela est expliqué au point 2.3.

Bien que l'EMAS n'exige qu'une série de rapports triennaux, l'année 2019 a été choisie comme référence car il s'agit de la dernière année d'exploitation complète normale avant la pandémie de COVID-19; les données de 2022 et 2023 contiennent encore des anomalies résiduelles liées à la pandémie.

INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	BÂTIMENT	UNITÉ	TOTAL/ ANNÉE 2019	TOTAL/ ANNÉE 2022	TOTAL/ ANNÉE 2023	TOTAL/ ANNÉE 2024
Nombre d'employés et d'ETP (employés en équivalent temps plein)	Siège (tous)	Nombre	2,264	2,677	2,655	2,824
	Siège (tous)	ETP	2,246	2,656	2,634	2,801
	NEO	Nombre	/	/	/	658
	BLMT	Nombre	/	563	588	610
	Schuman	Nombre	1,550	1,609	1,562	1,534
	KORT	Nombre	471	471	471	/
	B100	Nombre	184	/	/	/
	MERO	Nombre	25	/	/	/
	LEX	Nombre	34	34	34	22
	Siège + DEL	ETP	4,619	5,373	5,360	5,547
Surface de bureau	NEO	m ²	/	/	/	18,708
	BLMT	m ²	/	13,169	13,169	13,169
	Schuman	m ²	47,675	61,486	61,486	61,486
	KORT	m ²	15,272	15,272	15,272	15,272
	B100	m ²	5,243			
	MERO	m ²	593			
	LEX	m ²	1,020	1,020	1,020	1,020
	Sum	m ²	69,803	90,947	90,947	109,655

Tableau 6. Informations de base par bâtiment du SEAE de 2019 à 2024

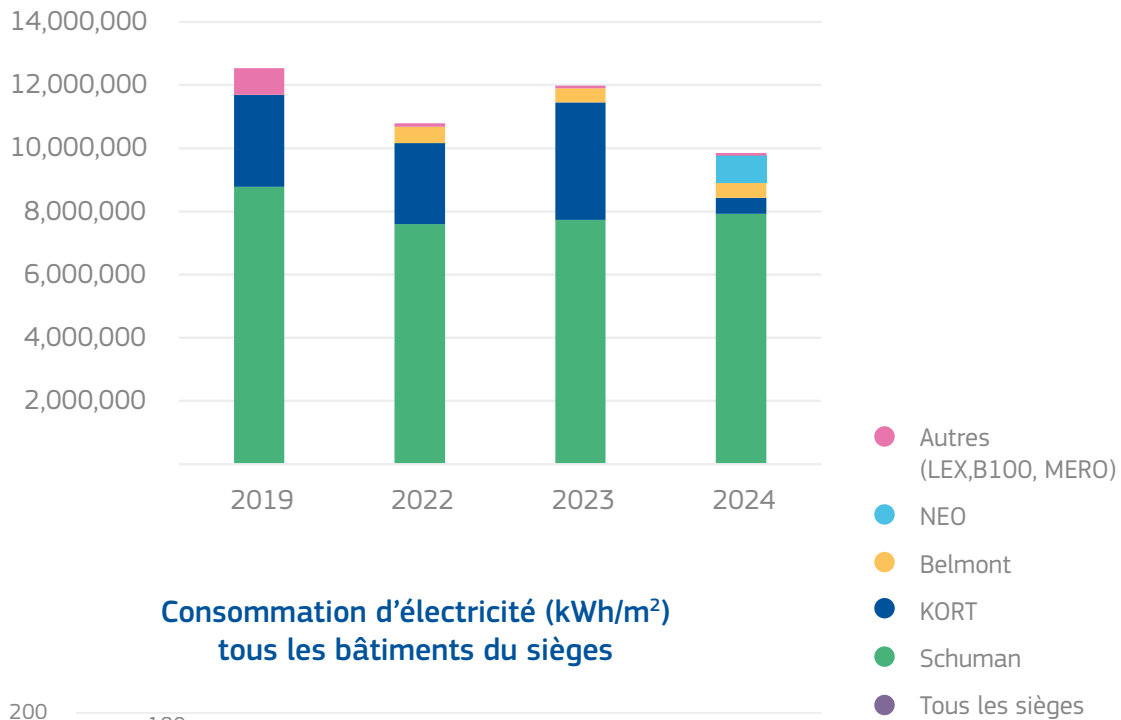
4.1. Performance environnementale de base

4.1.1. Électricité

Le SEAE a accompli des progrès significatifs dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Malgré les fluctuations annuelles de la consommation totale d'électricité, qui a atteint son plus haut niveau en 2023 en raison du retour des employés sur le lieu de travail après la pandémie de COVID-19, une réduction importante de 31,8 % de la consommation d'électricité par mètre carré est observée entre 2023 et 2024, comme cela est illustré dans le graphique 2. Cela s'explique principalement par le déménagement du complexe KORT vers le complexe NEO, ce dernier étant entièrement rénové et économe en énergie. Les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique comprennent également des campagnes de sensibilisation, une meilleure signalisation encourageant l'utilisation des escaliers et l'extinction des lumières, ainsi que des mesures d'économie d'énergie dans l'ensemble des bâtiments du SEAE. Grâce à des initiatives ciblées (voir le tableau 5), telles que l'optimisation des systèmes de chauffage et de refroidissement et la mise en œuvre de technologies permettant d'économiser de l'énergie, le SEAE continue d'évoluer vers une réduction de la consommation d'électricité.

Outre les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du bâtiment Capital, qui produisent une faible quantité d'électricité renouvelable produite sur place, toute l'électricité achetée provient de sources renouvelables. En 2019, l'énergie hydraulique représentait 100 % de l'énergie renouvelable achetée. Depuis janvier 2024, toute l'électricité des trois bâtiments bruxellois est fournie au titre du contrat-cadre interinstitutionnel pour une «électricité 100 % renouvelable», attribué à Eneco Belgium. Le contrat stipule que chaque kilowattheure est couvert par des garanties d'origine belges, assurant un approvisionnement en énergie entièrement renouvelable. Le mix énergétique évolue d'année en année; en 2024, il comprenait 95 % d'énergie éolienne, 4 % d'énergie solaire et 1 % de petite énergie hydraulique, comme le montre le graphique 5.

Électricité achetée (kWh)

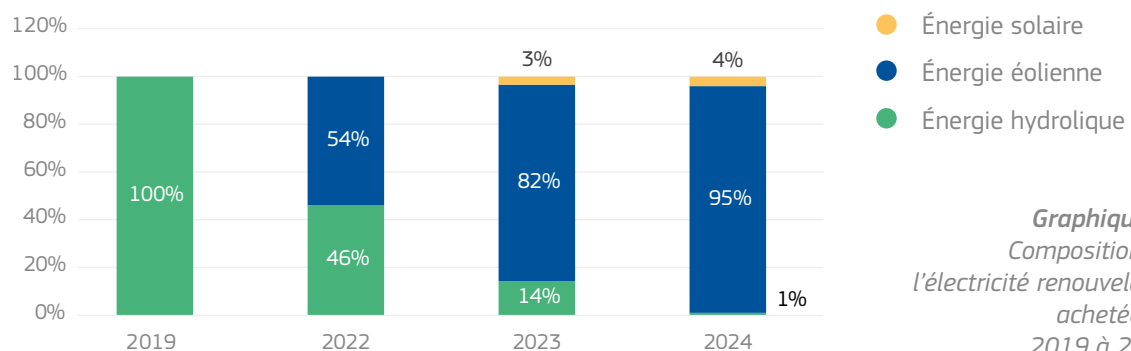


Consommation d'électricité (kWh/m²) tous les bâtiments du siège



Graphique 4.
Consommation
d'électricité par m²
de 2019 à 2024

Composition de l'électricité renouvelable achetée



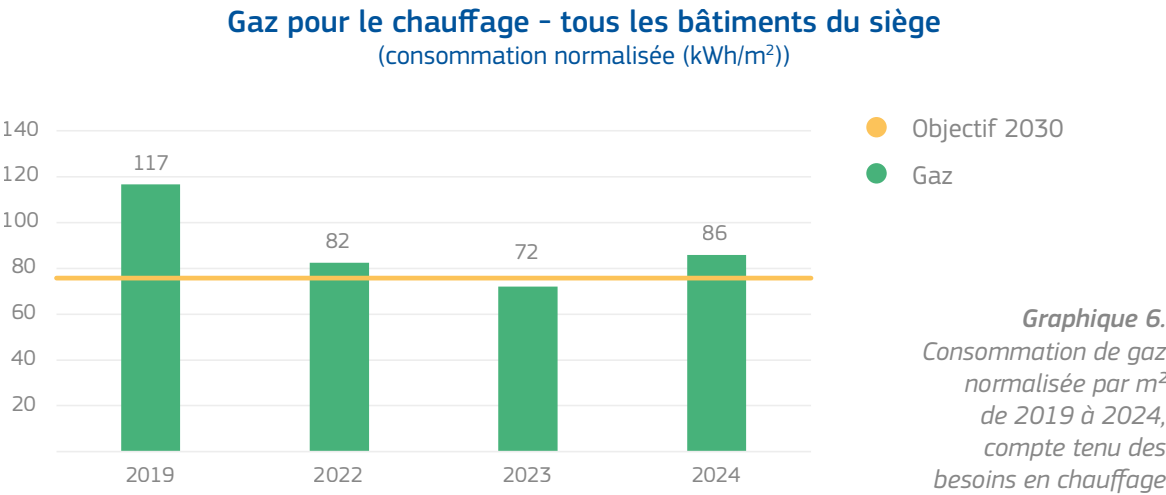
Graphique 5.
Composition de
l'électricité renouvelable
achetée de
2019 à 2024

INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Électricité achetée (tous les bâtiments du siège)	kWh	12,531,548	10,784,933	11,987,383	9,850,442
Consommation d'électricité (tous les bâtiments du siège, y compris photovoltaïque)	kWh	12,558,486	10,812,833	12,012,629	9,872,728
Consommation d'électricité (tous les bâtiments du siège, y compris photovoltaïque) par m²	kWh/m²	180	119	132	90

Tableau 7.
Données sur la consommation d'électricité de 2019 à 2024

4.1.2. Gaz

Des progrès significatifs ont été accomplis dans la réduction de la consommation de gaz du SEAE dans le cadre de son engagement en faveur du système de management environnemental. Depuis 2019, la consommation de gaz par mètre carré a diminué de 31,1 %. Compte tenu de la consommation de gaz normalisée, qui représente les variations des besoins en chauffage exprimés en degrés-jours de chauffage pour la Belgique, la baisse correspond à 26,3 %, ce qui met l'organisation sur la bonne voie pour atteindre son objectif de réduction de 35 % d'ici à 2030. Cette tendance est visible dans le graphique 6, et des informations supplémentaires sont fournies dans le tableau 8. Outre le déménagement du bâtiment KORT au bâtiment NEO en 2024, une mesure essentielle pour parvenir à cette réduction a été l'adaptation des systèmes de chauffage à des températures intérieures de 19 °C en hiver. L'augmentation de la consommation de gaz observée en 2024, par rapport aux années précédentes, est attribuée au chauffage simultané des bâtiments KORT et NEO pendant certaines parties de l'année. Des améliorations supplémentaires sont attendues d'une mise à niveau programmée du système de gestion des bâtiments.



INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Gaz (tous les bâtiments du siège)	kWh	8,141,782	6,937,083	6,037,668	7,742,409
Gaz (tous les bâtiments du siège), normalisée	kWh	8,141,782	7,492,916	6,548,693	8,276,644
Gaz (tous les bâtiments du siège), normalisée par m²	kWh/m²	180	82	72	86

Tableau 8. Données sur la consommation de gaz de 2019 à 2024

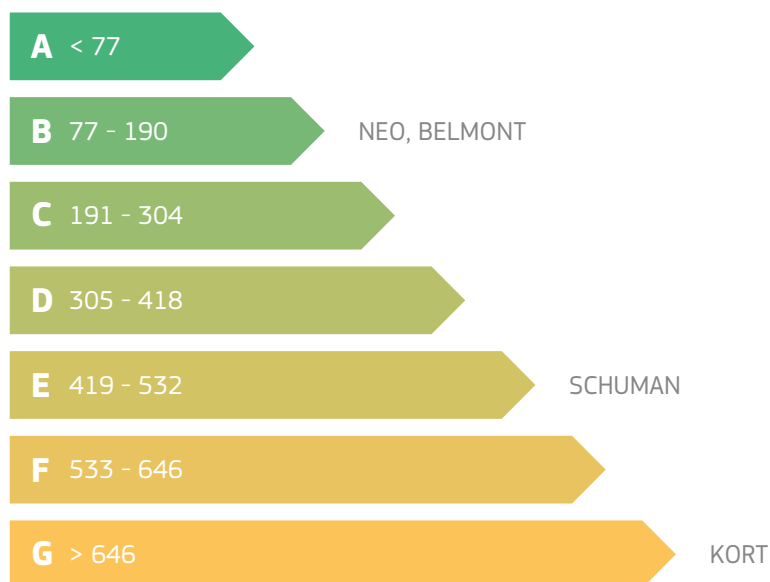
4.1.3. Énergie (électricité et gaz)

Les consommations d'électricité et de gaz diminuent sensiblement par rapport à 2019. Le graphique 7 donne un aperçu des différents bâtiments et de leurs notes ou estimations correspondantes en matière de performance énergétique des bâtiments (PEB).

À la suite de sa rénovation en profondeur en 2024, le bâtiment NEO nouvellement occupé affiche désormais, avec 171 kWh/m²/an, la meilleure performance énergétique primaire. À l'autre extrémité, l'ancien bâtiment KORT consommait encore 732 kWh/m²/an (dernière année d'exploitation complète), tandis que le bâtiment Schuman se trouve au milieu du classement à 419 kWh/m²/an, malgré une baisse constante depuis 2019. Ces trois valeurs restent toutefois supérieures au repère d'excellence de 100 kWh/m²/an fixé pour les bâtiments publics rénovés.

Ces intensités plus élevées découlent en grande partie des exigences diplomatiques spécifiques du SEAE: l'ensemble des bâtiments du siège abritent des installations énergivores telles que des centres de données redondants, des suites de communication sécurisée, un centre de réaction aux crises fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, des salles de presse, ainsi que l'installation de refroidissement nécessaire pour que cette infrastructure – et, par extension, le réseau des délégations – soit pleinement opérationnelle.

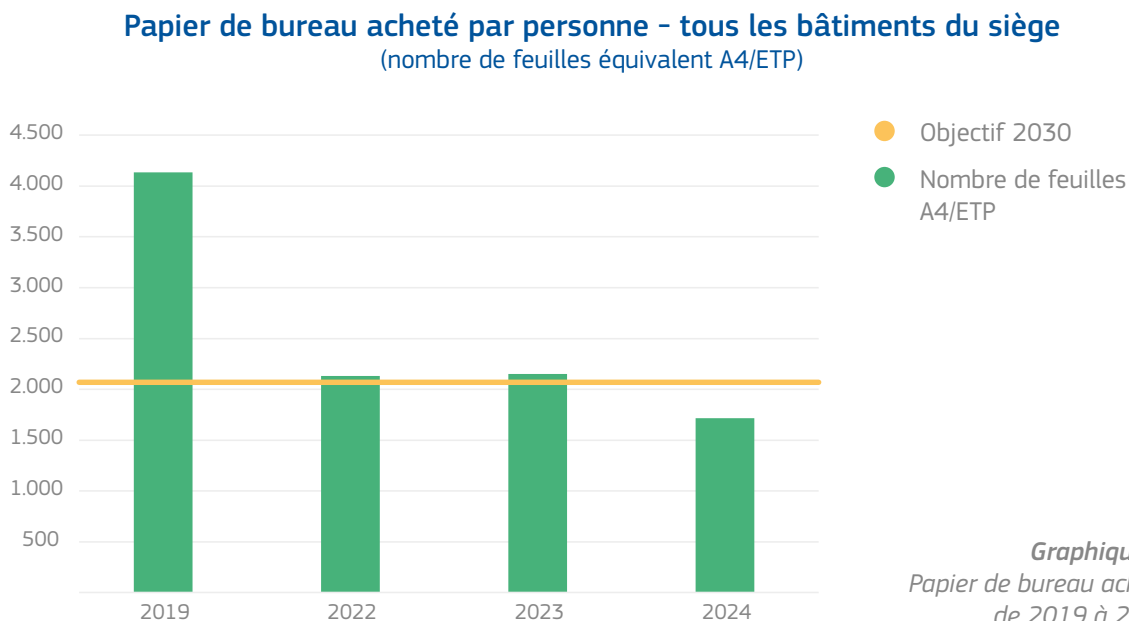
Un réaménagement partiel du bâtiment Schuman est en cours pour accueillir de nouvelles méthodes de travail, telles que des espaces dynamiques collaboratifs, et intégrer un éclairage LED qui améliorera légèrement l'efficacité énergétique du bâtiment.



Graphique 7.
Estimations des valeurs PEB
des bâtiments du siège
du SEAE en 2023-2024,
indiquant la performance
énergétique relative
(repère indicatif,
consommation non mesurée)

4.1.4. Papier de bureau

Le SEAE a accompli des progrès substantiels dans la réduction de la consommation de papier de bureau et a atteint son objectif de réduction de 50 % d'ici à 2030. Comme le montre le graphique 8, la consommation de papier a diminué de 58,5 % depuis 2019. Cette réduction s'explique par plusieurs initiatives clés, notamment la promotion des flux de travail numériques, l'utilisation accrue des systèmes électroniques de gestion des documents, le remplacement des imprimantes individuelles par des dispositifs de réseau et des campagnes de sensibilisation encourageant les employé(e)s à réduire au minimum les impressions. Le SEAE utilise du papier 100 % certifié (PEFC).



Graphique 8.
Papier de bureau acheté
de 2019 à 2024

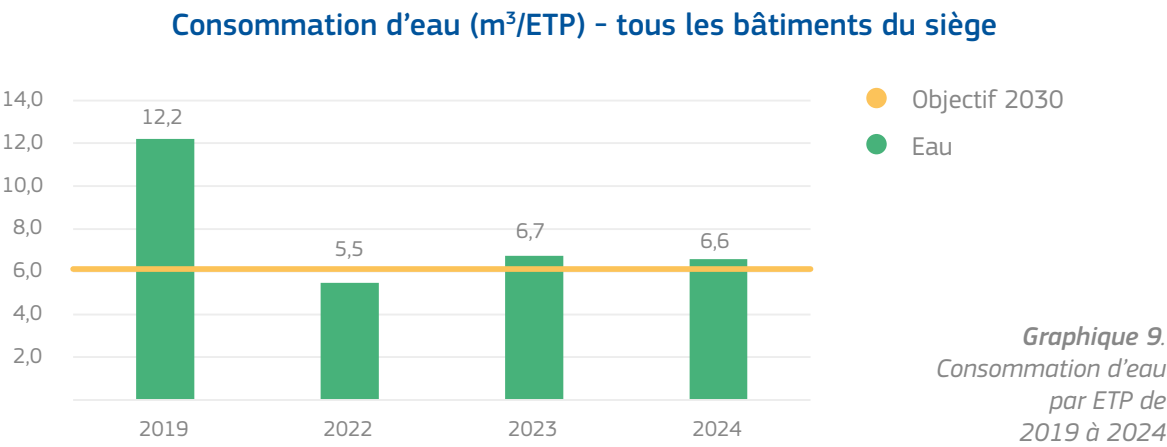
INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Papier de bureau acheté	nombre de feuilles équivalent A4	9,292,794	5,658,037	5,667,500	4,807,500
Papier de bureau acheté	kg	43,560	26,522	26,566	22,535
Papier de bureau acheté	nombre de feuilles équivalent A4/ETP	4,137	2,131	2,151	1,716

Tableau 9.
Papier de bureau acheté de 2019 à 2024

4.1.5. Eau

Conformément à l'objectif consistant à réduire de moitié la consommation d'eau par ETP d'ici à 2030, le SEAE a procédé à une réduction significative de la consommation d'eau. Depuis 2019, la consommation d'eau a diminué de 46 %, comme le montre le graphique 9. Cette réduction a été obtenue grâce à diverses mesures d'économie d'eau, notamment la réduction de la pression de l'eau du robinet et de la durée des minuteurs et l'analyse régulière de la consommation d'eau afin de détecter rapidement les anomalies, ainsi qu'à des initiatives de sensibilisation du personnel et des contractants (nettoyage, entretien) encourageant une consommation d'eau consciente et la notification rapide de toute fuite.

Le repère d'excellence exige que la consommation annuelle d'eau dans les immeubles de bureaux reste inférieure à 6,4 m³ par employé équivalent temps plein et par an. Ce repère n'a été atteint qu'en 2022 en raison de la faible présence au bureau pendant la pandémie de COVID-19, l'objectif ayant été dépassé toutes les autres années. Cette tendance est également visible dans le tableau 10. Il convient de noter que le bâtiment Capital comprend des installations de centre de données nécessaires à la mission diplomatique du SEAE, qui consomment de l'eau pour refroidir les systèmes de communication sécurisée qui soutiennent le réseau des délégations.



INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Eau (tous les bâtiments du siège)	m ³	27,440	14,569	17,775	18,425
Eau (tous les bâtiments du siège) par ETP	m ³ /ETP	12.2	5.5	6.7	6.6

Tableau 10.
Consommation d'eau de 2019 à 2024

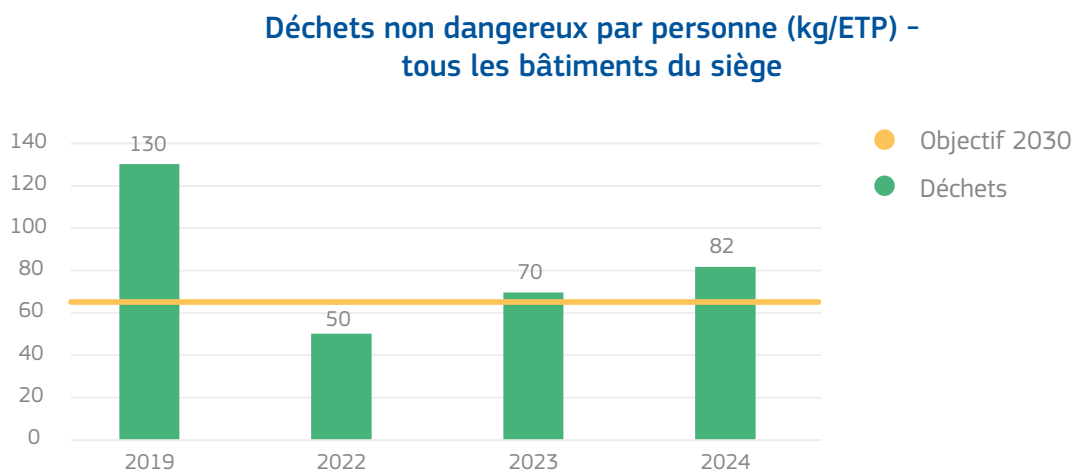
4.1.6. Déchets

Des progrès remarquables sont également visibles dans le graphique 10 en ce qui concerne cet indicateur de performance environnementale de base. Par rapport à 2019, la quantité totale de déchets par personne a diminué de 37 %. Cela démontre que le SEAE est en bonne voie pour atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié les déchets. Tout au long de cette période, la production de déchets est restée constamment inférieure à 200 kg par personne et par an, respectant ainsi avec succès le repère d'excellence. Cet accomplissement est le résultat de plusieurs initiatives clés, notamment l'installation d'un plus grand nombre de fontaines à eau sur réseau pour remplir les bouteilles et gobelets réutilisables, l'expansion des stations de tri des déchets remplaçant les poubelles individuelles et les campagnes de sensibilisation, qui ont encouragé davantage les employés à adopter des pratiques plus durables en matière d'élimination des déchets et de réduction des déchets.

Entre 2019 et 2024, et comme le montrent le graphique 11, une réduction significative des déchets non dangereux et résiduels a été observée, tandis que les déchets organiques (provenant des cantines et des cafétérias) ont connu une forte augmentation. Cela s'explique par le changement notable instauré en 2023 avec la mise en œuvre obligatoire de la collecte séparée des déchets de légumes, de fruits et de jardin à Bruxelles. Cette réglementation exige que les déchets organiques soient collectés séparément, ce qui a entraîné une réduction remarquable de 55 % des déchets résiduels, principalement en raison de cette exigence.

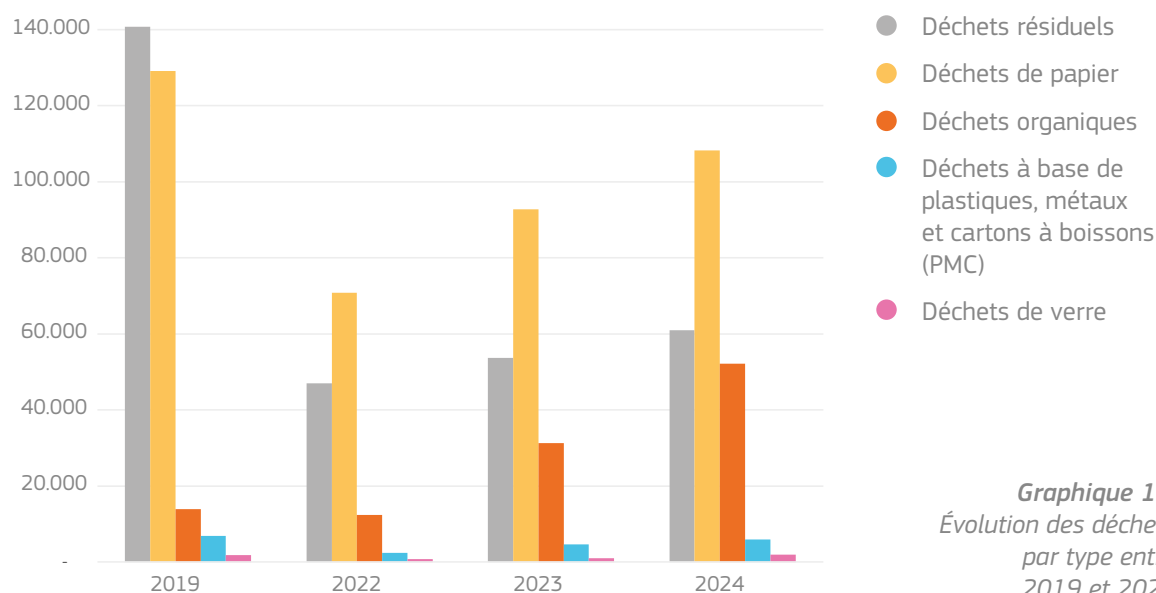
La catégorie des déchets dangereux, qui comprend les cartouches de toner et d'encre, le bois, les boues issues des séparateurs de graisses et les lampes TL, affiche une baisse de 99 %. Cela s'explique par la vidange exceptionnelle du dégraisseur de 3 tonnes en 2019. Des données détaillées sont exposées dans le tableau 11.

Le graphique 12 offre une vue d'ensemble claire de l'évolution positive du recyclage des déchets. En recyclant et en promouvant la prévention des déchets, le SEAE donne l'exemple en matière de pratiques de bureau durables et garantit des avantages environnementaux à long terme.

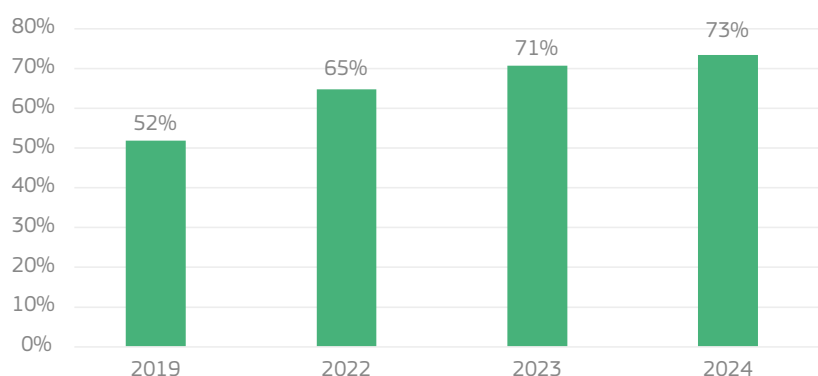


Graphique 10.
Déchets par personne de 2019 à 2024

Déchets par type (kg) - tous les bâtiments du siège



Déchets recyclés (%)



INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Déchets de papier	kg	129,134	70,766	92,681	108,166
Déchets à base de plastiques, métaux et cartons à boissons (PMC)	kg	6,834	2,396	4,681	5,878
Déchets organiques	kg	13,959	12,331	31,299	52,198
Déchets de verre	kg	1,796	819	1,025	1,912
Déchets résiduels	kg	140,783	46,990	53,630	60,957
Déchets non dangereux (somme des lignes ci-dessus)	kg	292,506	133,301	183,315	229,111
Déchets non dangereux par ETP	kg/ETP	130	50	70	82
Déchets recyclés non dangereux	%	54%	65%	71%	74%
Déchets dangereux	kg	4,502	352	268	36
Déchets dangereux par ETP	kg/ETP	2.00	0.13	0.10	0.01

Tableau 11. Données sur les déchets de 2019 à 2024

4.1.7. Utilisation des terres eu égard à la biodiversité

Bien qu'ils soient situés dans une zone urbaine densément construite, deux bâtiments comprennent des espaces qui peuvent être considérés comme respectueux de la nature. Le plus grand d'entre eux est le jardin dans la cour du bâtiment Capital, qui abrite des hôtels à insectes, des cabanes à oiseaux et du bois mort afin de stimuler la biodiversité. La cour NEO, près de la cantine, dispose également d'un hôtel à insectes. Ces jardins sont également précieux pour le bien-être du personnel, car ils permettent de se détendre pendant les pauses et de se rafraîchir à l'ombre des arbres pendant les mois les plus chauds. En réponse aux demandes du personnel, le SEAE prévoit de continuer à valoriser cet espace à l'avenir, en prévoyant des actions axées sur la biodiversité dans les bâtiments Capital et NEO.

INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Utilisation totale des terres	m ²	12,188	12,578	12,578	15,825
Surface totale imperméabilisée	m ²	10,303	10,693	10,693	13,590
Surface totale respectueuse de la nature sur le site	m ²	2,465	2,465	2,465	2,465
Surface totale respectueuse de la nature hors site	m ²	/	/	/	/

Tableau 12.
Données sur l'utilisation des terres de 2019 à 2024

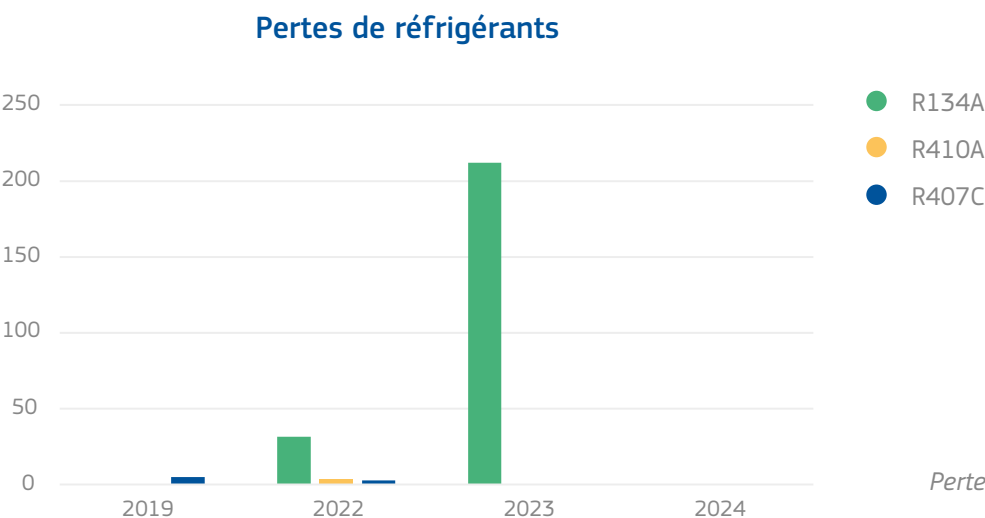


Cour du bâtiment Capital

4.2. Performance environnementale spécifique

4.2.1. Pertes de réfrigérants

Trois types différents de réfrigérants sont utilisés dans les installations de refroidissement des trois bâtiments du SEAE: le R134A, le R410A et le R407C. Les pertes de réfrigérants peuvent avoir une incidence environnementale élevée en raison de leur fort potentiel de réchauffement planétaire (kg CO2e/kg de pertes de réfrigérants). C'est pourquoi il est important de surveiller ces données. Les données relatives aux pertes de réfrigérants (voir le graphique 13) montrent des fluctuations au fil des ans, avec des augmentations notables en 2022 et 2023, en particulier pour le R134A, qui a culminé à 212 kg en 2023 en raison d'un fonctionnement anormal des installations. Le R410A a enregistré une légère perte en 2022, tandis que le R407C a enregistré de faibles pertes en 2019 et 2022. Toutefois, en 2024, toutes les pertes sont tombées à zéro, ce qui témoigne d'améliorations significatives en matière d'intégrité du système, d'entretien et de prévention des fuites. Pour plus de détails, voir le tableau 13. Ce retour au zéro est un résultat positif, qui met en évidence des mesures correctives efficaces. Le maintien de cette tendance sera essentiel pour la durabilité, le respect de la réglementation et le rapport coût-efficacité.



Graphique 13.
Pertes de réfrigérants
de 2019 à 2024

INDICATEUR DE PERFORMANCE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
R134A	kg	0	31	212	0
R410A	kg	0	4	0	0
R407C	kg	5	3	0	0

Tableau 13
Pertes de réfrigérants de 2019 à 2024

4.2.2. Générateur de secours

Les générateurs ne sont mis en marche que lors d'essais de maintenance programmés, une ou deux fois par an, et consomment moins de 50 litres de diesel par an, ce qui est inférieur au seuil de déclaration de la Région de Bruxelles-Capitale. Une surveillance est assurée afin de ne pas dépasser le seuil de 50 litres par an.

4.2.3. Matériel informatique

Les données relatives au matériel informatique acheté au fil des ans montrent clairement un changement dans l'utilisation et l'acquisition des appareils (voir le graphique 14). Étant donné que le matériel informatique est géré et acheté de manière centralisée, cela inclut également le matériel fourni aux délégations. Environ 80 % du matériel acheté revient aux délégations; il est soit distribué au cours de l'année d'achat, soit stocké temporairement et expédié l'année ou les années suivantes.

Les ordinateurs de bureau ont été progressivement abandonnés, passant de 994 unités en 2019 à 0 achat en 2023-2024. Les ordinateurs portables sont prédominants: une légère baisse a été enregistrée en 2022, suivie d'un achat de stock de 1 808 unités en 2024, afin de répondre aux demandes futures; les stations d'accueil suivent cette tendance. Les moniteurs ont atteint leur pic en 2022 avec 1 135 unités et sont tombés à 32 en 2024 lorsque les postes de travail à double écran sont arrivés à saturation.

La durée d'amortissement des ordinateurs portables est de six ans, contre quatre ans pour les ordinateurs de bureau et les moniteurs, ce qui illustre également la tendance positive à la réduction des déchets informatiques et à l'amélioration de la durabilité.

Les smartphones ont connu une forte hausse de 2019 à 2022; dans le même temps, les téléphones fixes ont été progressivement abandonnés au profit de la téléphonie IP, en raison également du passage aux bureaux flexibles dans de nombreux services.

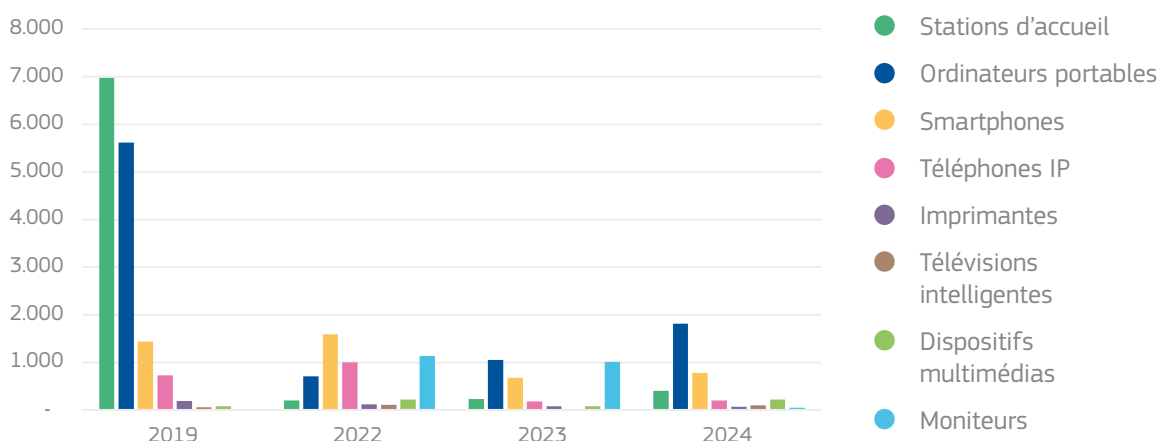
Les systèmes de vidéoconférence sont désormais la norme dans les salles de réunion et sur les ordinateurs portables, ce qui favorise les réunions virtuelles et réduit les émissions liées aux voyages et aux déplacements domicile-travail.

Les fluctuations annuelles correspondent aux achats en gros à des fins de stockage; les actifs sont inventoriés au cours de l'année d'achat, car l'amortissement (six ans pour les ordinateurs portables, quatre ans pour les ordinateurs de bureau/moniteurs) commence à ce moment-là.

Dans l'ensemble, l'inventaire est passé des appareils fixes aux appareils mobiles et économes en énergie, une évolution accélérée par le télétravail découlant de la pandémie et le renforcement de la transition vers des pratiques de travail sans papier.

L'évolution du matériel informatique est visible dans le tableau 14.

Principal matériel informatique acheté (nombre)



Graphique 14. Évolution du matériel informatique – catégories principales

INDICATEUR DE PERFORMANCE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Ordinateur de bureau	Nombre	994	1	/	/
Moniteurs	Nombre	10	1,135	1,011	43
Smartphones	Nombre	1,437	1,592	675	774
Stations d'accueil	Nombre	6,972	196	230	405
Tablettes	Nombre	23	10	1	43
Téléphones IP	Nombre	725	1,000	182	200
Imprimantes	Nombre	194	116	75	67
Dispositifs multimédias	Nombre	74	219	76	215
PDU	Nombre	/	40	59	/
Télévisions intelligentes	Nombre	60	106	4	99
Ordinateurs portables	Nombre	5,620	706	1,049	1,808

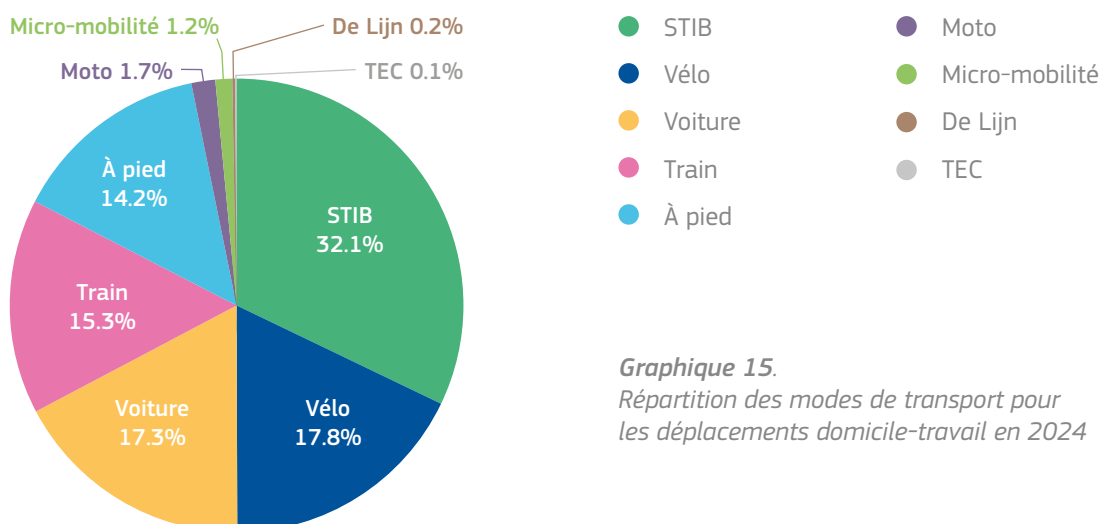
Tableau 14. Matériel informatique de 2019 à 2024

4.2.4. Déplacements domicile-travail

Tous les trois ans, une enquête sur les déplacements domicile-travail est réalisée au SEAE, dans le cadre de laquelle les membres du personnel sont invités à indiquer leur mode de transport et la distance par rapport au lieu de travail. La dernière enquête a été menée à la fin de 2024 avec un taux de participation de 40 %, la précédente ayant donc été réalisée en 2021. En 2022 et 2023, les mêmes résultats d'enquête (de 2021) ont été utilisés proportionnellement au nombre de membres du personnel (voir le tableau 6), et en tenant compte de la présence au bureau. En 2022, le taux de présence était de deux jours/semaine en moyenne, alors qu'il est passé à trois jours/semaine en 2023. Le 1er octobre 2023, la direction a mis en place une politique exigeant un minimum de trois jours de présence au bureau par semaine afin d'encourager les employé(e)s à retourner sur leur lieu de travail à la suite de la pandémie de COVID-19.

La répartition des différents modes de transport est exposée dans le graphique 15, sur la base de la dernière enquête sur les déplacements domicile-travail, à laquelle environ 40 % du personnel a participé. Plus de 80 % des membres du personnel font le trajet en utilisant des modes de transport durables. Au total, 47,7 % des employé(e)s utilisent les transports publics, la STIB (l'opérateur de transport public de la ville de Bruxelles) étant l'option la plus populaire. En outre, 33,2 % des membres du personnel se rendent au travail en générant des émissions de CO2 presque nulles, c'est-à-dire à vélo, à pied ou en utilisant des solutions de micromobilité. En revanche, seulement 17,3 % des membres du personnel se déplacent en voiture.

Modes de transport pour les déplacements domicile-travail - 2024



Les données relatives aux distances entre le domicile et le lieu de travail par moyen de transport et par an sont exposées dans le tableau 15. Aucune donnée n'est disponible pour 2019 car l'enquête sur les déplacements domicile-travail n'avait pas encore été mise en place.

Le SEAE a élaboré un vaste plan de mobilité afin de soutenir davantage le passage de la voiture à des modes de transport plus durables. L'objectif est de réduire de 10 % l'utilisation de la voiture pour se rendre aux bâtiments du siège. Afin de soutenir ce plan de mobilité, le SEAE a décidé, en décembre 2024², de porter de 50 % à 90 % le taux de remboursement pour les abonnements de transports en commun du personnel n'utilisant pas le parking. En outre, les aires de stationnement pour vélos sont équipées de casiers, de douches et de pompes à vélo, entre autres, pour les cyclistes.

INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Voiture	km	n. a.	512,502	762,579	319,566
Covoiturage	km	n. a.	957	1,424	/
Motorcycle	km	n. a.	22,665	33,724	32,999
Transports publics – Train	km	n. a.	254,750	379,055	781,956
Transports publics – STIB	km	n. a.	149,761	222,837	203,808
Transports publics – De Lijn	km	n. a.	9,674	14,394	4,070
Transports publics – TEC	km	n. a.	722	1,075	817
Navette	km	n. a.	/	/	/
Vélo	km	n. a.	121,293	180,478	112,421
À pied	km	n. a.	112,439	167,304	50,486

Tableau 15.
Distances entre le domicile et le lieu de travail par moyen de transport de 2022 à 2024

4.2.5. Missions ou déplacements professionnels

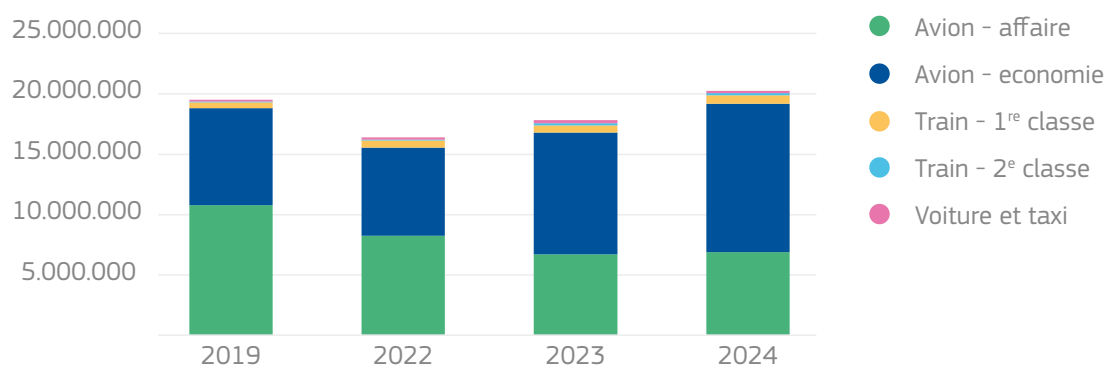
Le terme «missions» est utilisé par les institutions européennes pour désigner les déplacements professionnels. Au sein du SEAE en particulier, les relations personnelles sont essentielles pour les activités diplomatiques de base avec les pays tiers et les partenaires tiers en dehors des frontières de l'Union européenne. Après les relocalisations de personnel, les missions représentent la catégorie la plus importante de son empreinte carbone; le SEAE met donc en œuvre des mesures visant à réduire les émissions liées aux missions, en maintenant tout de même les déplacements professionnels essentiels.

Les données déclarées dans cette partie représentent les déplacements professionnels du personnel du SEAE affecté au siège et sont extraites de l'outil de planification des déplacements MiPS.

Le graphique 16 montre que le transport aérien, tant en classe économique qu'en classe affaires, représente environ 95 % du nombre total de kilomètres parcourus en mission. Après le niveau de référence de 2019, la distance parcourue dans le cadre des missions s'est effondrée en 2022 en raison des restrictions liées à la pandémie, avant d'augmenter à nouveau en 2023-2024, mais elle est restée inférieure au niveau de 2019. À l'avenir, les distances parcourues devraient se stabiliser: des plafonds budgétaires rigides et le recours accru aux réunions virtuelles limiteront tout rebond substantiel. La baisse comparativement modeste enregistrée pendant la pandémie – plus faible que celle observée dans d'autres institutions de l'UE – indique que la plupart des missions du SEAE sont des voyages opérationnels indispensables plutôt que des déplacements discrétionnaires.

2. En vigueur à partir du 01.01.2025.

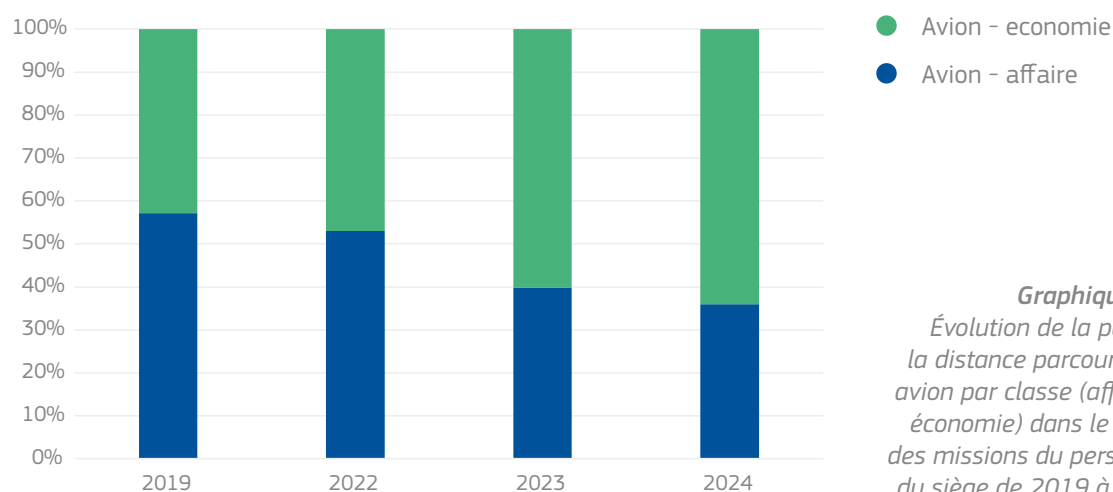
Voyage d'affaire - principaux modes de transport (km) Personnel du siège



Graphique 16. Évolution des principaux modes de transport utilisés dans le cadre des missions du personnel du siège de 2019 à 2024

La réduction des émissions liées aux missions dépend fortement de la limitation des déplacements en classe affaires, car les sièges en classe affaires occupent plus d'espace en cabine et ont donc une charge en carbone plus élevée par passager que les sièges en classe économique. L'objectif du SEAE prévoit que les vols en classe économique représentent 60 % du nombre total de kilomètres parcourus d'ici à 2030. Comme le montre le graphique 17, ce seuil a déjà été dépassé en 2024.

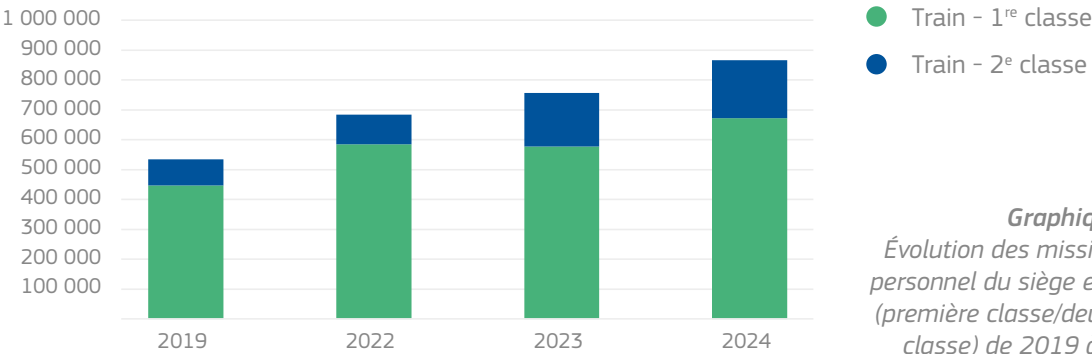
Voyage en avion - classe économie vs classe affaire (%) - Personnel du siège



Graphique 17. Évolution de la part de la distance parcourue en avion par classe (affaires/économie) dans le cadre des missions du personnel du siège de 2019 à 2024

Une autre mesure consiste à faire du train le mode de transport par défaut pour les trajets de 550 km ou moins. Le graphique 18 confirme une croissance constante de l'utilisation du train, associée à un passage des voyages en première classe à des voyages en deuxième classe. La prochaine mise à jour du guide des missions du SEAE codifiera cette pratique et comportera des incitations pour favoriser les options à faible intensité de carbone, même lorsqu'elles ne sont pas les moins chères.

Missions en train (première classe vs deuxième classe) - Personnel du siège



Graphique 18.
Évolution des missions du personnel du siège en train (première classe/deuxième classe) de 2019 à 2024

Les kilomètres parcourus en bus ont fortement diminué, tandis que les trajets en bateau ont augmenté tout en restant globalement négligeables. L'utilisation générale de la voiture a augmenté, tandis que les chiffres relatifs aux voitures de location et aux taxis fluctuent d'une année à l'autre. La distance parcourue en hélicoptère a augmenté et atteint 2 452 km en 2024, tandis que le taxi aérien a diminué; réservés à la HR/VP et à d'autres hauts fonctionnaires, ces moyens sont autorisés principalement pour des raisons de sécurité ou dans des régions où les infrastructures de transport sont insuffisantes, et ils ont été utilisés davantage pendant la pandémie, lorsque les vols commerciaux étaient peu nombreux.

La prochaine mise à jour du guide des missions du SEAE, alignée sur les lignes directrices de la Commission européenne en matière de déplacements durables, codifiera ces règles et renforcera encore la transition vers des options de transport à plus faible intensité de carbone.

INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Train - 1 ^{re} classe (siège)	km	447 320	584 896	577 062	672 330
Train - 2 ^e classe (siège)	km	86 639	99 636	180 022	194 263
Bus (siège)	km	52 043	18 490	55 844	3 736
Navette PE (siège)	km	202	2 941	645	3 773
Taxi aérien	km	65 677	103 296	41 036	26 073
Hélicoptère	km	/	525	730	2 452
Avion - affaires (siège)	km	10 767 484	8 243 390	6 699 017	6 902 290
Avion - économie (siège)	km	8 073 314	7 300 917	9 562 939	11 080 356
Avion - économie premium (siège)	km	/	/	559 596	1 216 440
Avion - autres (siège)		87 940	103 517	667 543	39 952
Voitures (siège)		158 452	164 370	264 894	201 133
Bateau (siège)	km	31	163	219	338

Tableau 16.
Distances parcourues dans le cadre des déplacements professionnels par moyen de transport de 2019 à 2024.

4.2.6. Relocalisations

Au sein du SEAE, les «relocalisations» (déménagements) sont des transferts de personnel entre Bruxelles et les délégations ou entre les délégations, conformément aux priorités opérationnelles et diplomatiques. Chaque déménagement peut inclure des membres de la famille et un volume limité d'effets personnels (meubles, un véhicule, etc.). Les relocalisations ont donc une empreinte environnementale considérable et font l'objet d'un suivi distinct des déplacements liés aux missions.

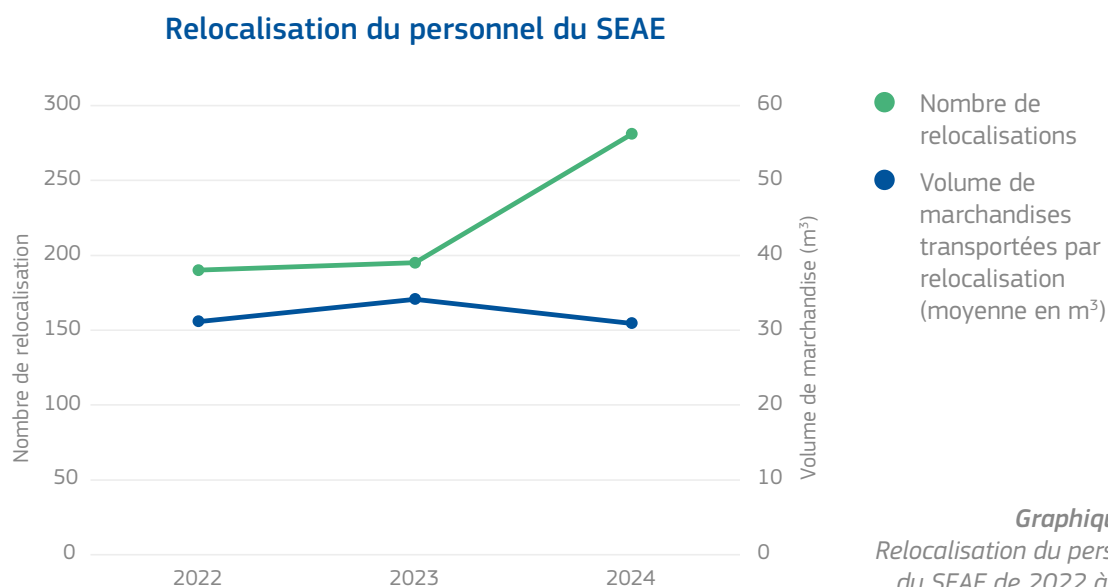
La relocalisation (ou le déménagement) au sein du SEAE fait référence au processus de transfert du personnel afin de mieux répondre aux besoins opérationnels, aux priorités stratégiques et aux exigences diplomatiques. Il s'agit de déplacer du personnel d'une délégation à l'autre, du siège vers une délégation ou vice versa. La relocalisation joue un rôle crucial pour faire en sorte que le SEAE reste souple, bien positionné et efficace dans l'accomplissement de sa mission de représentation des intérêts de l'UE à l'échelle mondiale.

La collecte systématique des données a débuté en 2022, qui sert d'année de référence. Le tableau 17 et le graphique 19 montrent deux tendances divergentes: le nombre de relocalisations augmente, tandis que le volume moyen de marchandises par déménagement a reculé de 31,2 m³ en 2022 à 30,9 m³ en 2024. Le SEAE vise à réduire le volume moyen de 10 % - pour atteindre 28 m³ par déménagement - d'ici à 2030.

Pour atteindre cet objectif, il faudra réviser les lignes directrices du SEAE sur les déménagements afin:

- de raccourcir la liste des articles éligibles,
- d'abaisser le plafond de remboursement des marchandises pour les transports aériens et de surface, et
- de proposer des options de stockage au siège.

Des mesures non contraignantes complémentaires, telles que des notes d'information et d'orientation, sensibiliseront les membres du personnel à l'incidence environnementale de leurs déménagements et encourageront des relocalisations plus légères et à plus faible intensité de carbone.



Graphique 19.
Relocalisation du personnel
du SEAE de 2022 à 2024

INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Nombre de relocalisations	Nombre	n. a.	190	195	281
Distance parcourue par avion (uniquement les employés)	km	n. a.	1,102,173	1,191,487	1,601,181
Distance parcourue par relocalisation (moyenne)	km	n. a.	5,801	6,110	5,698
Nombre de personnes qui déménagent, y compris les membres de leur famille	Nombre	n. a.	435	429	627
Distance totale parcourue (employés et familles)	km	n. a.	2,462,462	2,812,237	3,653,247
Volume de marchandises transportées (par voie terrestre, maritime et aérienne)	m ³	n. a.	5,920	6,659	8,691
Nombre de voitures transportées	Nombre	n. a.	52	36	58
Volume de marchandises par relocalisation (moyenne)	m ³	n. a.	31.2	34.1	30.9

Tableau 17. Données sur la relocalisation de 2022 à 2024

4.2.7. Marchés publics écologiques (MPE)

Les marchés publics écologiques font référence à la pratique consistant à intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics afin que les biens, services et travaux achetés réduisent au minimum les incidences tout au long du cycle de vie, stimulent le marché pour des solutions plus écologiques et continuent d'offrir un bon rapport qualité-prix. Au siège du SEAE, la performance est suivie en comparant le nombre de marchés de valeur élevée signés qui contiennent des clauses écologiques par rapport au total des marchés de valeur élevée attribués chaque année (graphique 20). Une offre est considérée comme ayant une «valeur élevée» lorsqu'elle est supérieure à 134 000 euros pour les fournitures et les services et à 500 000 euros pour les travaux.

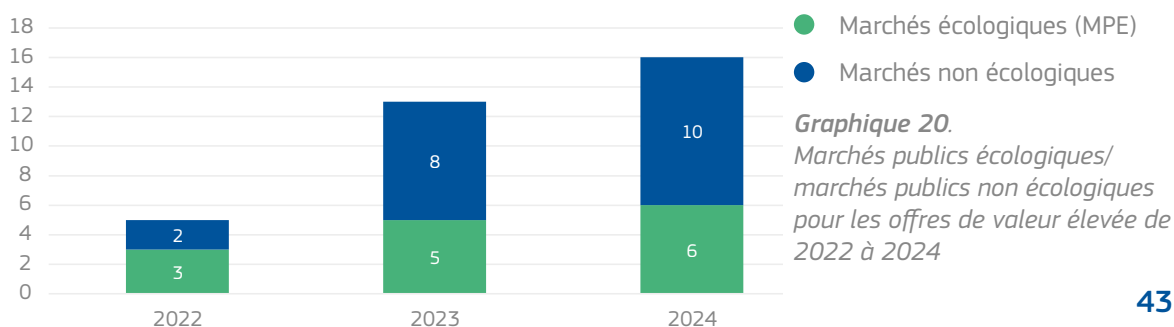
Le repère d'excellence, adopté sur la base du document sectoriel de référence EMAS et transposé dans l'objectif du SEAE pour 2030, prévoit que 100 % des offres de valeur élevée pertinentes respectent ou dépassent les critères de l'UE en matière de MPE (par exemple, le papier de bureau, les produits de nettoyage, les meubles). En 2024, seuls 38 % des marchés de valeur élevée attribués ont satisfait à ce critère, ce qui ne change pas par rapport à 2023, mais indique une baisse par rapport au niveau de référence de 2019. Cette baisse s'explique par une forte augmentation du nombre total d'offres de valeur élevée, dont beaucoup concernent des services tels que la sécurité et la sûreté, pour lesquels le potentiel d'écologisation est limité.

Pour combler cette lacune, l'unité des marchés publics:

- élabore des modèles de MPE ou des modèles comportant des clauses écologiques pour des groupes de produits ou de services supplémentaires,
- dispense une formation ciblée aux responsables des marchés publics, et
- s'appuie sur les conseils du service d'assistance interinstitutionnel pour les marchés publics écologiques.

Ces mesures seront mises en place progressivement au cours de la période 2025-2026 et réexaminées chaque année jusqu'à ce que l'objectif de 100 % de MPE soit atteint.

Procédures d'offres de valeur élevée aboutissant à un contrat (nombre) - Siège



INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Procédures d'offres du siège concernant des MPE (procédures de valeur élevée)	Nombre	/	3	5	6
Procédures d'offres du siège (procédures de valeur élevée), total	Nombre	/	5	13	16

Tableau 18. Données sur les marchés publics écologiques pour les offres de valeur élevée de 2022 à 2024

4.3. Empreinte carbone

L'incidence des activités du SEAE sur le changement climatique, mesurée au moyen des indicateurs de performance environnementale de base et spécifiques susmentionnés, peut être résumée par l'empreinte carbone totale. L'empreinte carbone est une mesure du total des émissions de gaz à effet de serre (GES) causées directement et indirectement par un individu, une organisation, un événement ou un produit. Cette donnée est généralement exprimée en équivalent CO₂ afin de tenir compte de la variation du potentiel de réchauffement planétaire des différents gaz.

Méthode de calcul de l'empreinte carbone

Ce calcul de l'empreinte carbone couvre tous les sites du siège du SEAE à Bruxelles qui étaient opérationnels en 2024 – le Capital (Schuman), le NEO, le KORT et le BELMONT –, avec un effectif combiné de 2 801 ETP au sein du siège. Les délégations à l'étranger se trouvent en dehors des limites organisationnelles; toutefois, deux flux centralisés relevant de la catégorie 3 provenant des délégations (relocalisations de personnel et matériel informatique acquis au niveau central) sont néanmoins inclus car ils sont gérés et financés depuis Bruxelles.

Les émissions de gaz à effet de serre sont quantifiées conformément à la norme institutionnelle du protocole des GES (2015), sur la base des valeurs du potentiel de réchauffement climatique sur 100 ans du sixième rapport d'évaluation du GIEC.

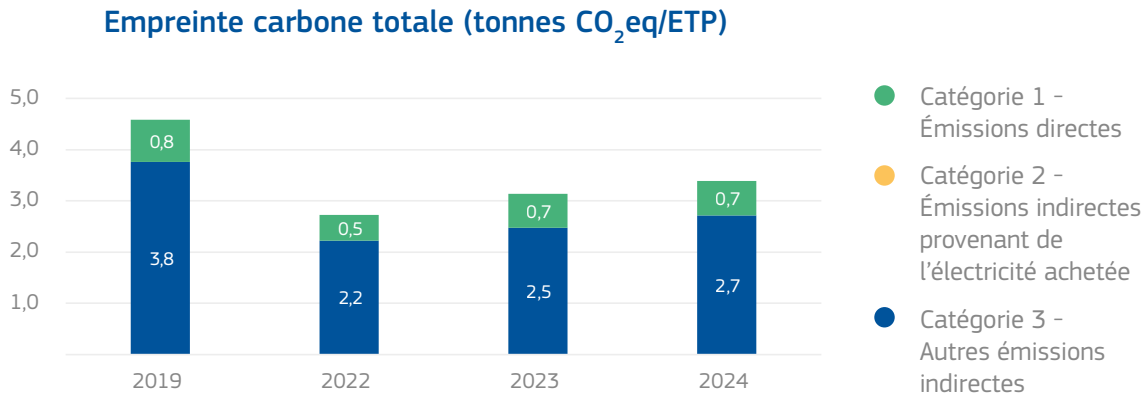
- **Catégorie 1** – Émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées: combustion de gaz naturel sur site, générateurs de secours et fuites de réfrigérants
- **Catégorie 2** – Émissions indirectes provenant de l'achat d'énergie: achat d'électricité 100 % renouvelable
- **Catégorie 3** – Autres émissions indirectes qui se produisent le long de la chaîne de valeur (catégories significatives): les déplacements professionnels, les déplacements domicile-travail du personnel (Bruxelles), les relocalisations diplomatiques, le matériel informatique acquis en amont et les émissions liées au cycle de vie des panneaux photovoltaïques sur site.

Les données sont tirées des factures énergétiques, des registres d'entretien, des registres des déplacements (missions) du personnel et des registres des marchés publics. Les facteurs d'émission sont énumérés à l'annexe 7.3; le taux d'incertitude global des résultats est estimé à ± 12 % (niveau de confiance de 95 %), principalement en raison de facteurs liés aux marchandises issues des relocalisations.

Les résultats de l'empreinte carbone sont également présentés par ETP, comme le recommandent les MPME (meilleures pratiques de management environnemental) pour l'administration publique, car l'activité du personnel est le principal facteur des émissions associées. Le dénominateur de normalisation (2 801 ETP au siège) reflète la limite organisationnelle: le personnel de la délégation est exclu car ses émissions opérationnelles quotidiennes ne relèvent pas du champ d'application du SME; seuls deux flux financés par Bruxelles et gérés au niveau central (relocalisations et matériel informatique) sont comptabilisés – l'ajout des ETP de la délégation fausserait l'indicateur d'intensité.

Comme le montre le graphique 21, l'empreinte carbone totale par habitant oscille entre 2 700 et 4 600 kg de CO₂e/ETP entre 2019 et 2024. L'empreinte carbone du SEAE en 2024 se compose de 20 % d'émissions de catégorie 1, de 0 % d'émissions de catégorie 2 et d'environ 80 % d'émissions de catégorie 3.

Comme expliqué au point 4.1, toute l'électricité achetée pour les bâtiments du siège provient de sources renouvelables. Selon la valeur fondée sur le marché, cet achat donne lieu à 0 t CO₂e. Par souci de transparence, nous communiquons également la valeur fondée sur la localisation, calculée à l'aide du facteur de mix résiduel belge pour 2024 (0,231 kg CO₂e/kWh), qui équivaut à 2 268 t CO₂e.



Graphique 21. Empreinte carbone totale par ETP de 2019 à 2024

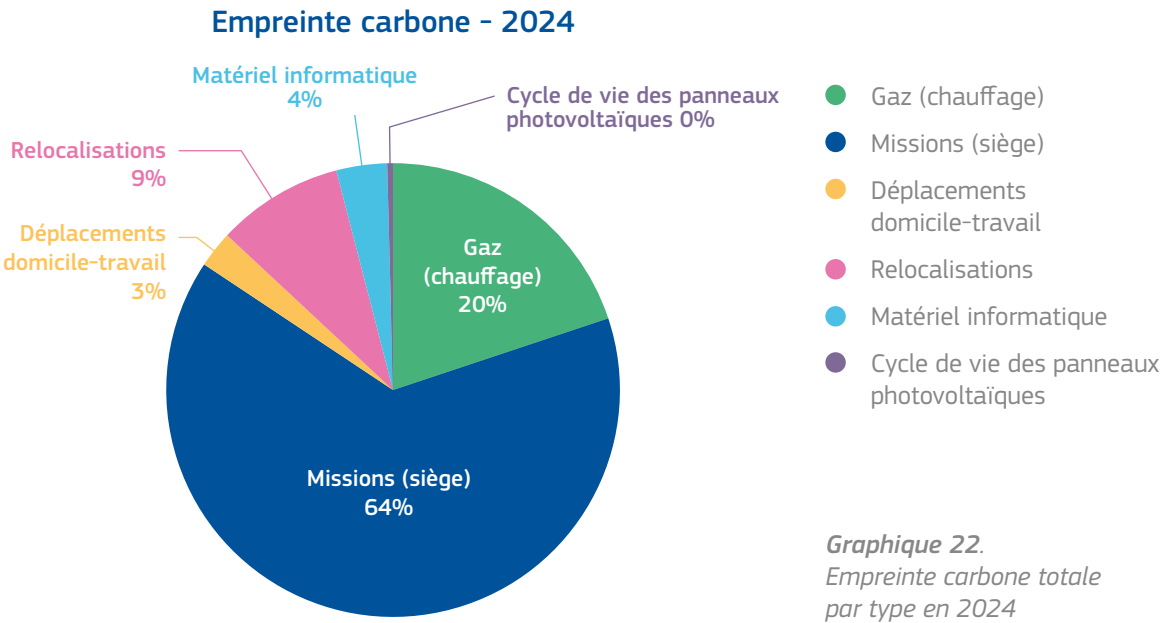
Le tableau 19 ci-dessous montre que l'intensité d'empreinte carbone par ETP a diminué d'environ 28 %, passant de 4,6 t CO₂e/ETP en 2019 à 3,4 t CO₂e/ETP en 2024. Étant donné que l'électricité était déjà renouvelable à 100 % au cours de l'année de référence, l'amélioration provient principalement de mesures visant à améliorer l'efficacité: l'abandon progressif du bâtiment KORT à forte intensité énergétique en faveur du site NEO beaucoup plus performant, le réglage plus strict des températures de confort hiver/été à 19°C/26°C, et un ensemble de mises à niveau du système de chauffage, de ventilation et de climatisation ainsi que de l'éclairage. Une réduction des déplacements liés aux missions a également contribué à ce résultat. Le bénéfice total du déménagement de KORT à NEO n'apparaîtra que dans les chiffres de 2025, étant donné qu'il a fallu chauffer partiellement les deux bâtiments au cours de la période de chevauchement en 2024.

INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Émissions de GES – Catégorie 1					
Gaz (chauffage)	t CO ₂ e/ETP	0,8	0,5	0,6	0,7
Pertes de réfrigérants	t CO ₂ e/ETP	0	0	0,1	0
Générateurs ³	t CO ₂ e/ETP	0	0	0	0
Somme de la catégorie 1	t CO₂e/ETP	0,8	0,5	0,7	0,7
Émissions de GES – Catégorie 2					
Électricité achetée	t CO ₂ e/ETP	0	0	0	0
Émissions de GES – Catégorie 3					
Missions (siège)	t CO ₂ e/ETP	2,5	1,8	2,0	2,2
Déplacements domicile-travail	t CO ₂ e/ETP	0,2	0,1	0,1	0,1
Relocalisations	t CO ₂ e/ETP	0,4	0,2	0,2	0,3
Matériel informatique	t CO ₂ e/ETP	0,6	0,2	0,2	0,1
Cycle de vie des pan. photovoltaïques	t CO ₂ e/ETP	0,04	0,03	0,01	0,01
Somme de la catégorie 3	t CO₂e/ETP	3,8	2,2	2,5	2,7
Émissions de GES – émissions totales (toutes les catégories)					
Émissions totales de CO ₂ e (siège)	t CO ₂ e	10,306	7,252	8,273	9,479
Émissions totales de CO ₂ e (siège)	t CO ₂ e/ETP	4,6	2,7	3,1	3,4

Tableau 19. Évolution de l'empreinte carbone par catégorie et par type entre 2019 et 2024

3. Générateurs: l'utilisation de diesel a fait l'objet d'une surveillance et est restée inférieure au seuil annuel de 50 litres chaque année; par conséquent, les émissions sont déclarées comme s'élevant à 0 t CO₂e (voir le point 4.2 pour plus de détails).

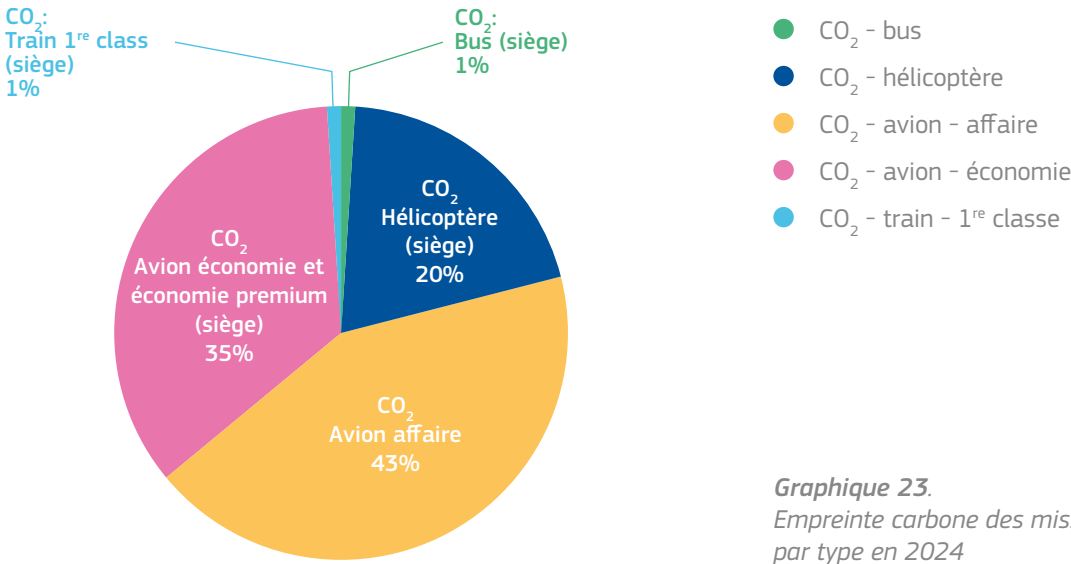
Le graphique 22 ci-dessous présente une ventilation détaillée de l’empreinte carbone en 2024.



La consommation de gaz des bâtiments est le deuxième contributeur, après les missions qui relèvent de la catégorie 3 (émissions indirectes). Les vols en classe affaires représentent 45 % des émissions totales provenant des missions, comme le montre le graphique 23.

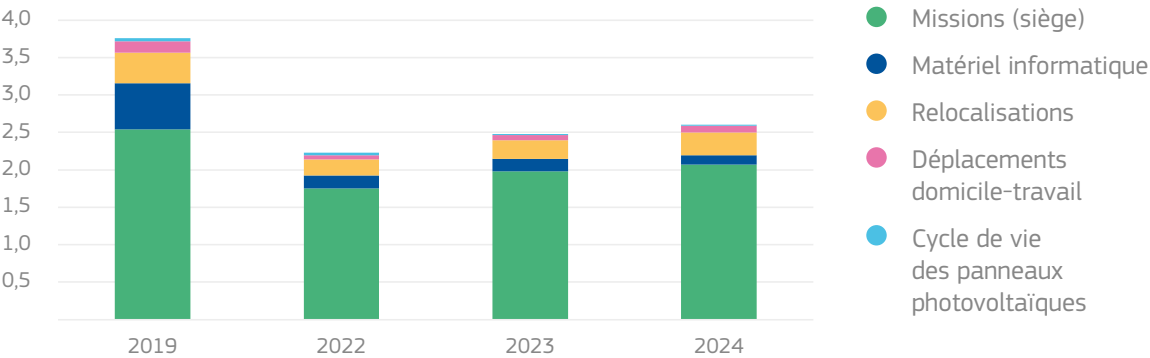
Afin de permettre le suivi de l'évolution de l'empreinte carbone, la valeur de référence de 2019 pour les relocalisations (pour lesquelles des données ne sont disponibles à des fins de comparaison qu'à partir de 2022) a été estimée sur la base des calculs des émissions pour 2024 et ajustée pour tenir compte du nombre de déménagements.

Empreinte carbone des missions - siège - 2024



Le graphique 24 ci-dessous montre l'évolution des émissions de catégorie 3.

Catégorie 3 - autres sources indirectes (tonnes CO₂eq/ETP)



Graphique 24. Empreinte carbone pour la catégorie 3 de 2019 à 2024

INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Train					
CO ₂ - Train 1 ^{re} classe (siège)	t CO ₂ e/ETP	0.01	0.01	0.01	0.01
CO ₂ - Train 2 ^e classe (siège)	t CO ₂ e/ETP	0	0	0	0
Bus, navette PE					
CO ₂ - Bus (siège)	t CO ₂ e/ETP	0	0	0	0.02
CO ₂ - Navette PE (siège)	t CO ₂ e/ETP	0	0	0	0
Aérien					
CO ₂ - Taxi aérien (siège)	t CO ₂ e/ETP	0.03	0.04	0.01	0.01
CO ₂ - Hélicoptère (siège)	t CO ₂ e/ETP	/	0	0.26	0.42
CO ₂ - Avion - affaire (siège)	t CO ₂ e/ETP	1.87	1.22	1.0	0.93
CO ₂ - Avion - économie (siège)	t CO ₂ e/ETP	0.58	0.45	0.59	0.65
CO ₂ - Airplane - économie premium (siège)	t CO ₂ e/ETP	/	/	0.05	0.12
Avion - autres (siège)	t CO ₂ e/ETP	0.02	0.03	0.03	0.03
Voiture					
CO ₂ - Voitures de service (siège)	t CO ₂ e/ETP	0	0.01	0.01	0.01
CO ₂ - Voitures personnelles (siège)	t CO ₂ e/ETP	0.01	0.01	0.01	0.01
CO ₂ - Voitures de location (siège)	t CO ₂ e/ETP	0	0	0	0
Taxi (siège)	t CO ₂ e/ETP	0	0	0	0
Bateau					
CO ₂ - Bateau (siège)	t CO ₂ e/ETP	0	0	0	0

Tableau 20. Catégorie 3: empreinte carbone des missions, par sous-type

Ce calcul de l'empreinte carbone constitue une première estimation prudente. Conformément aux bonnes pratiques sectorielles, le SEAE l'affinera au cours des prochaines années en ajoutant progressivement d'autres types relevant de la catégorie 3, y compris le télétravail, l'achat supplémentaire de biens et services, le traitement des déchets, etc. Pour ce faire, de nouveaux processus de cartographie et de collecte des données devront être conçus par l'équipe chargée de l'écologisation avec les propriétaires de processus concernés. L'ambition à long terme, approuvée dans la dernière revue de direction, est d'établir un objectif solide de réduction des émissions de carbone une fois que l'ensemble de données élargi sera en place.

5.

RESPECT DE LA LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

Le SEAE est soumis à la réglementation environnementale en vigueur dans la Région de Bruxelles-Capitale, en Belgique et en Europe. Chaque bâtiment dispose d'un permis d'environnement délivré par Bruxelles Environnement, autorité compétente en la matière pour la Région de Bruxelles-Capitale, le propriétaire étant titulaire de ces permis.

Afin de garantir le respect de la réglementation, l'équipe chargée de l'écologisation tient un registre complet et régulièrement mis à jour de la législation applicable et effectue des audits réguliers de conformité réglementaire. Ce registre comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants:

- les permis d'environnement délivrés par Bruxelles Environnement;
- la réglementation relative au recyclage, au tri et à l'élimination des déchets;
- la réglementation en matière de santé et de sécurité, y compris le stockage, la manipulation et l'élimination des substances dangereuses;
- la réglementation relative aux émissions de polluants atmosphériques, de gaz et de poussières;
- la réglementation relative à l'efficacité énergétique, à la gestion de l'énergie, à l'entretien des bâtiments et à l'utilisation de réfrigérants;
- la réglementation relative à l'eau, aux eaux usées, aux effluents et aux eaux usées.

L'équipe chargée de l'écologisation assure un suivi des permis environnementaux, veille au respect de la réglementation et communique les modifications réglementaires aux services opérationnels, qui adapteront les processus de travail pertinents si nécessaire.

En cas d'accident ou d'incident nuisant à l'environnement, à la santé ou à la sécurité des personnes, le SEAE en informe immédiatement Bruxelles Environnement.

Le SEAE respecte les exigences énoncées dans les permis d'environnement et l'ensemble de la législation environnementale applicable, sauf pour ce qui est du nombre insuffisant de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les parkings. Cette situation est en cours de résolution grâce à des mesures correctives, garantissant un alignement complet sur les exigences légales applicables. Aucune amende, sanction ou mise en demeure n'a été reçue.

Références des permis d'environnement existants:

- Bâtiment Schuman: Prolongation n° 1,769,367 du 10 juin 2022
- Bâtiment NEO: Prolongation n° 1,899,480 du 28 mars 2024
- Bâtiment Belmont: Prolongation n° 638,916 du 14 mai 2018

6. ANNEXES



6.1. Politique environnementale du SEAE



Politique environnementale du Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

ADMIN(2023)68

En tant qu'institution responsable des politiques extérieures de l'Union européenne (UE), le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) participe aux efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique et contribue activement au développement durable.

Grâce à notre vaste réseau de délégations de l'Union européenne, de missions et d'opérations, nous collaborons avec des partenaires du monde entier ainsi qu'avec des organisations internationales. Nous le faisons en adhérant au Pacte vert pour l'Europe et ses politiques, en soutenant la transition écologique grâce à notre diplomatie verte et en veillant à l'intégration des pratiques et actions environnementales dans nos actes quotidiens.

Notre représentation de l'Union européenne est une mission à l'échelle mondiale. Dans ce rôle, nous avons la responsabilité non seulement de représenter, mais aussi de montrer l'exemple. Nous nous engageons à agir pour limiter l'impact environnemental de nos propres activités grâce à la mise en œuvre complète de l'EMAS¹ au siège et à l'intégration de mesures d'amélioration environnementale dans nos opérations quotidiennes au sein des délégations² et des missions civiles et militaires.

Nous reconnaissons l'engagement actif de tout le personnel du SEAE en tant que force motrice qui nous permettra d'assumer cette responsabilité collective. Nous nous engageons à améliorer continuellement notre impact, à contribuer aux objectifs de développement durable des Nations Unies, à assurer le respect de la législation et à prévenir la pollution, grâce à :

1. **La réduction des émissions de carbone:** Notre objectif principal est de réduire les émissions de carbone. Nous visons à contribuer aux objectifs de l'Union européenne³. Nous y parviendrons en fixant des objectifs ambitieux alignés sur ce que nous estimons faisable en matière de missions, de bâtiments et de solutions numériques adaptées à nos besoins. En tant qu'organisation plus récente, le SEAE utilise l'année 2019 comme base de référence pour l'EMAS et nos objectifs seront définis à l'horizon 2030 et 2050. Cet engagement implique une approche globale, en collaboration avec les autres institutions de l'Union européenne.
2. **Rendre les bâtiments durables:** Nous nous engageons dans une nouvelle ère d'infrastructures durables. Cet engagement se traduit par l'intégration de critères environnementaux et d'efficacité énergétique rigoureux dans nos politiques et projets immobiliers. Nos bâtiments serviront non seulement leur fonction première, mais seront également des phares de la responsabilité environnementale.
3. **Contribuer à l'économie circulaire, à l'utilisation efficace des ressources et à la gestion des déchets:** Nous privilégions, de manière proactive, la prévention des déchets, l'utilisation efficace des ressources telles que le papier et l'eau et nous explorons la faisabilité des principes de l'économie circulaire dans la planification des infrastructures, de gestion des stocks et du patrimoine, ainsi que dans nos processus d'achat. Cette démarche repose sur une conception intelligente, qui privilégie la réparation, la réutilisation des matériaux, la « recyclabilité », la récupération d'énergie et l'élimination responsable. Notre vision est celle d'un avenir où les déchets sont minimisés et les ressources optimisées.
4. **Promouvoir un transport durable :** Nos activités diplomatiques sont étroitement liées aux déplacements. Nous cherchons à montrer l'exemple en démontrant qu'une activité diplomatique est possible tout en réduisant l'impact sur l'environnement. C'est pourquoi nous encourageons des solutions de transport durable pour les trajets quotidiens, les missions ainsi que toutes les activités administratives et politiques, chaque fois que cela est possible.
5. **Renforcer les achats durables:** Nous visons à renforcer nos pratiques d'approvisionnement durable en définissant des objectifs clairs pour la classification des contrats. Nous allierons les meilleures pratiques à des solutions innovantes adaptées aux spécificités uniques de chaque marché. La durabilité sera au cœur de chaque décision d'achat.

Grâce à une communication proactive et à l'engagement actif de l'ensemble du personnel et de la direction du SEAE, nous nous engageons à mettre en œuvre et à poursuivre de manière exhaustive cette politique environnementale. Notre engagement en faveur de la gérance de l'environnement reste au cœur même de notre mission, une mission où la diplomatie converge harmonieusement avec la durabilité.

Bruxelles, le 22 décembre 2023

Stefano Sannino
Secrétaire-Général

¹ Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE

² Le SEAE s'engage à obtenir la certification EMAS pour son siège. Les délégations mettent en œuvre les bonnes pratiques découlant des principes de l'EMAS selon un système EMAS « léger », fondé sur une participation volontaire.

³ Réduction de 55% entre 1990 et 2030 et neutralité carbone en 2050.

Pour en faciliter la consultation, le texte de la politique est disponible sur le site web du SEAE à l'adresse suivante: [Politique environnementale du Service européen pour l'action extérieure | SEAE](#)

6.2. Données de performance détaillées

INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	BÂTIMENT	UNITÉ	TOTAL/ANNÉE 2019	TOTAL/ANNÉE 2022	TOTAL/ANNÉE 2023	TOTAL/ANNÉE 2024
Énergie						
Électricité achetée	NEO	kWh	/	/	/	865,800
Électricité achetée	BLMT	kWh	/	523,918	453,420	463,618
Électricité achetée	Schuman	kWh	8,785,300	7,598,950	7,736,793	7,926,925
Production des panneaux photovoltaïques	Schuman	kWh	26,938	27,900	25,246	22,286
Gaz (chauffage)	NEO	kWh	/	/	/	833,985
Gaz (chauffage)	BLMT	kWh	/	1,284,860	900,043	915,319
Gaz (chauffage)	Schuman	kWh	5,029,769	3,720,245	3,181,452	4,865,144
Eau						
Eau	NEO	m³	/	/	/	1,787
Eau	BLMT	m³	/	1,544	1,998	1,740
Eau	Schuman	m³	18,998	9,653	11,609	11,996
Déchets						
Déchets résiduels (non dangereux)	NEO	kg	/	/	/	33,318
Déchets résiduels (non dangereux)	BLMT	kg	/	17,706	18,754	20,061
Déchets résiduels (non dangereux)	Schuman	kg	197,825	86,507	125,976	142,973
Déchets papier	NEO	kg	/	/	/	21,020
Déchets papier	BLMT	kg	/	9,840	9,920	9,900
Déchets papier	Schuman	kg	82,656	43,460	60,020	55,740
Déchets PMC (plastiques, métaux, cartons à boissons)	NEO	kg	/	/	/	1,275
Déchets PMC (plastiques, métaux, cartons à boissons)	BLMT	kg	/	735	963	1,395
Déchets PMC (plastiques, métaux, cartons à boissons)	Schuman	kg	4,140	1,440	3,000	2,780
Déchets organiques	NEO	kg	/	/	/	600
Déchets organiques	BLMT	kg	/	/	/	1,200
Déchets organiques	Schuman	kg	11,844	12,030	30,510	49,540
Déchets de verre	NEO	kg	/	/	/	280
Déchets de verre	BLMT	kg	/	140	315	245
Déchets de verre	Schuman	kg	1,197	560	385	1,260

6.3. Facteurs d'émissions utilisés

NOM	UNITÉ	SOURCE	Kg CO ₂ e par unité
Chauffage des bâtiments (catégorie 1)			
Gaz naturel (pouvoir calorifique inférieur)	kgCO ₂ e/kWh	Belgique - facteursdemissionco2.be Sur la base des données provenant de Fluvius et Bilan Carbone	0.2439
Réfrigérants (catégorie 1)			
R410A	kgCO ₂ e/kg	ADEME, Base Carbone® v23.4 (taux d'incertitude de 30 %)	1,924
R134A	kgCO ₂ e/kg	ADEME, Base Carbone® v23.4 (taux d'incertitude de 30 %)	1,300
R404A	kgCO ₂ e/kg	ADEME, Base Carbone® v23.4 (taux d'incertitude de 30 %)	3,943
R407C	kgCO ₂ e/kg	ADEME, Base Carbone® v23.4 (taux d'incertitude de 30 %)	1,624
R417A	kgCO ₂ e/kg	ADEME, Base Carbone® v23.4 (taux d'incertitude de 30 %)	2,127
R32	kgCO ₂ e/kg	ADEME, Base Carbone® v23.4 (taux d'incertitude de 30 %)	677
R513A	kgCO ₂ e/kg	Belgique - facteursdemissionco2.be	573
Achat d'électricité (catégorie 2)			
Électricité verte – sur la base du marché (100 % renouvelable)	kgCO ₂ e/kWh	Belgique - facteursdemissionco2.be Ce facteur d'émissions peut être utilisé si l'électricité achetée est 100% renouvelable (solaire, éolienne, hydraulique). Cette information peut être vérifiée sur la facture ou une garantie d'origine peut être demandée au fournisseur.	0
Électricité verte – sur la base de la localisation (mix résiduel belge pour 2024)	kgCO ₂ e/kWh	Association of Issuing Bodies (AIB) (Association des organismes émetteurs), «Residual Mixes 2024 – Belgium» (Mix résiduel 2024 – Belgique)	0.231
Matériel informatique (catégorie 3)			
Ordinateur – fixe – bureau	kgCO ₂ e/unité	ADEME, Base Carbone® v23.4, taux d'incertitude de 50 % Comprend le CO2 provenant des phases suivantes: • matières premières (82,9 kg CO2e/unité); • approvisionnement (4,75 kg CO2e/unité); • mise en forme (4,19 kg CO2e/unité); • assemblage (1,76 kg CO2e/unité); • distribution (75,4 kg CO2e/unité)	169.00
Écran	kgCO ₂ e/unité	ADEME, Base Carbone® v23.4, taux d'incertitude de 50 % Comprend le CO2 provenant d'un écran de 23,8 pouces et de 21,5 pouces.	248.00

Ordinateur – portable	kgCO ₂ e/unité	ADEME, Base Carbone® v23.4, taux d'incertitude de 50 % Comprend le CO ₂ provenant des phases suivantes: • matières premières (120 kg CO₂e/unité); • approvisionnement (1,89 kg CO₂e/unité); • mise en forme (0,75 kg CO₂e/unité); • assemblage (1,9 kg CO₂e/unité); • distribution (31,7 kg CO₂e/unité)	156.24
Production des panneaux photovoltaïques (catégorie 3)			
Production des panneaux photovoltaïques	kgCO ₂ e/m ²	One Click LCA (sur la base d'un panneau photovoltaïque monocristallin, par m ² , 14,5 kg/m ² , 224 Wc)	258.00
Production des panneaux photovoltaïques	kgCO ₂ e/kWp	One Click LCA (calculée en divisant cette donnée par 3)	1,230.00
Déplacements domicile-travail (catégorie 3)			
Voir tableau distinct			
Relocalisation du personnel (catégorie 3)			
Avion (affaires)	kgCO ₂ e/passager.km	MiPS	0.393
Avion (économie)	kgCO ₂ e/passager.km	MiPS	0.163
Bateau	kgCO ₂ e/passager.km	MiPS	0.023
Marchandises transportées par bateau, porte-conteneurs – valeur moyenne	kgCO ₂ e/t.km	ADEME, Base Carbone® v23.4 (taux d'incertitude de 60 %) – ligne 12228	0.00847
Marchandises transportées par avion long courrier > 3 500 km, gros avions > 100 tonnes	kgCO ₂ e/t.km	ADEME, Base Carbone® v23.4 (taux d'incertitude de 10 %) – ligne 837	0.591

Facteurs d'émission utilisés pour les déplacements domicile-travail (Région de Bruxelles-Capitale)

Source: <https://enquetemobilite.brussels/static/media/info-impact-environnemental.pdf>

	CO ₂	NO _x	PM10
Voiture	190,9	0,59	0,057
Covoiturage	95,5	0,29	0,029
Moto	105,5	0,22	0,047
STIB	42	0,2	0,008
De Lijn	85	0,66	0,026
TEC	85	0,66	0,026
Train	26,6	0,05	0,002
TC d'entreprise	32,4	0,21	0,007
Vélo	0	0	0
Marche	0	0	0

6.4. Repères d'excellence sectoriels (bureaux de l'administration publique)

INDICATEUR ENVIRONNEMENTAL (CATÉGORIE BUREAU)	REPÈRE D'EXCELLENCE	UNITÉ DE NORMALISATION	RÉFÉRENCE DU DSR
Consommation annuelle totale d'énergie (chauffage + refroidissement + électricité)	≤ 100 kWh d'énergie finale/m ² an	kWh/m ² an	§ 3.1.1
Consommation totale d'eau	≤ 6.4 m ³ / ETP an	m ³ /ETP an	§ 3.1.2
Total de production de déchets de bureau	≤ 200 kg / ATP an	kg/ETP an	§ 3.1.3 (i7)
Déchets résiduels mis en décharge	0 kg / ETP an (aucune mise en décharge))	kg/ETP an	§ 3.1.3 (b2)
Consommation de papier de bureau	≤ 15 feuilles A4 / ETP jour	sheets/ETP jour	§ 3.1.4
Énergie primaire dans les bâtiments publics neufs (informations uniquement)	≤ 60 kWh d'énergie primaire/m ² an	kWh/m ² an	§ 3.1.1 (nouvelles constructions)
Émissions totales de GES (catégories 1, 2, et 3)	Pas de repère fixé – indicateur d'amélioration continue	exprimé uniquement en t CO ₂ e brutes	§ 3.1.1 note (i4)

Source:

décision (UE) 2019/61 de la Commission – document de référence sectoriel/MPME du JRC pour l'administration publique) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32019D0061>.

Notes:

- Les indicateurs 1 à 5 sont normalisés soit par mètre carré, soit par employé équivalent temps plein (ETP), conformément aux orientations MPME.
- Le SEAE déclare le carbone: i) en tant que total absolu (t CO₂e) couvrant les trois catégories, et ii) en tant que chiffre normalisé par ETP (voir point 4.3, tableau 19). Seul le total brut est comparé d'une année à l'autre car le document de référence sectoriel ne fixe pas de repère quantitatif pour les émissions de GES (gaz à effet de serre).

Contact

Pour de plus amples informations sur le contenu de la présente déclaration, veuillez contacter:

Mme Francesca Pagani,

Coordinatrice EMAS

Service RM.SCS.6 – Immobilier, sécurité et écologisation

DG Gestion des ressources,

Service européen pour l'action extérieure

Rue d'Arlon 62, B-1000 Bruxelles, Belgique

Adresse électronique: EMAS-HQ@eeas.europa.eu

Une version actualisée de la déclaration environnementale sera publiée à l'automne 2026.

La prochaine déclaration environnementale intégrale sera publiée à l'automne 2028, à la suite du prochain audit de vérification complet.



